

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire
2025



RAPPORT D'EXECUTION
BUDGETAIRE ET DE CADRAGE
MACROECONOMIQUE TRIENNAL

RAPPORT D'EXECUTION
BUDGETAIRE ET DE
CADRAGE
MACROECONOMIQUE
TRIENNAL

INTRODUCTION

L'enrichissement continu de l'information économique et financière, tout au long du cycle budgétaire, a permis au Maroc de s'engager sur une voie constante de renforcement de sa transparence budgétaire au fil des années, et ce en harmonie avec les principes introduits par la Loi Organique n°130.13 relative à la loi de Finances (LOF). A cet effet, l'élaboration et la publication du Rapport d'Exécution Budgétaire et de Cadrage Macroéconomique Triennal constituent un jalon supplémentaire pour la consolidation de cette dynamique, qui vise à mieux éclairer le Parlement et l'opinion publique sur les choix de la politique budgétaire du gouvernement, notamment en termes de dépenses et de recettes, en se basant sur les priorités gouvernementales, les réalisations ainsi que sur l'évolution et les perspectives macroéconomiques sur un horizon triennal.

Ce processus vient renforcer l'approche pluriannuelle engagée par notre pays, qui aspire à s'outiller et à construire un cadre budgétaire triennal solide, en vue d'assurer une synergie dans la mise en place, des stratégies et des programmes initiés par le gouvernement, conformément aux Hautes Orientations Royales. Ainsi, ce cadre de budgétisation et d'allocations de ressources, se basant sur la conjoncture économique nationale et internationale, permet de mieux orienter les décisions budgétaires, de fournir une plus grande visibilité aux gestionnaires publics et d'assurer davantage une soutenabilité aux finances publiques en fixant une trajectoire de maîtrise du déficit budgétaire et de la dette du Trésor sur le moyen terme.

Outre l'exposé présenté aux commissions des finances du Parlement en date du 25 juillet 2024, conformément à l'article 46 de la Loi Organique n°130.13 relative à la loi de Finances (LOF), par la ministre chargée des finances et qui porte notamment sur le cadre général de préparation du Projet de Loi de Finances (PLF) de l'année 2025 ainsi que sur l'exécution au 30 juin 2024, le présent rapport offre une actualisation détaillée des prévisions de clôture pour l'année en cours en termes de recettes et de dépenses ainsi que les perspectives d'évolution macroéconomique pour l'année 2025 et au-delà. Ces données sont présentées sur la base des données rétrospectives relatives aux indicateurs économiques, à l'exécution de la Loi de Finances et à la dette du Trésor à mi-parcours. Par ailleurs, ce document met en lumière les orientations budgétaires, en particulier les priorités gouvernementales en matière de développement social et économique, ainsi que les objectifs majeurs de la politique fiscale de notre pays.

L'année 2024 s'est caractérisée par la continuité de la mise en œuvre des différentes réformes, sous la Haute Impulsion de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, notamment celles liées à la généralisation de la protection sociale, à l'amélioration des systèmes d'éducation et de santé, à la mise en œuvre de la charte de l'investissement et à l'amélioration du climat des affaires. Cela, malgré une conjoncture nationale difficile, marquée par une détérioration des perspectives dans le secteur agricole et par les répercussions du séisme ayant frappé le Royaume en septembre 2023. Par ailleurs, des efforts considérables ont été déployés pour

poursuivre les grands projets d'infrastructures hydrauliques, dont l'importance est accentuée par la complexification croissante liés à la sécheresse, aux effets du changement climatique et à l'augmentation naturelle de la demande. Il s'agit en particulier des projets de construction des barrages et d'adduction de l'eau entre les bassins hydrauliques.

Dans ce sillage et dans un contexte économique caractérisé par de profondes incertitudes à l'échelle internationale, le PLF pour l'année 2025 et conformément aux Hautes Orientations Royales, s'inscrit dans la poursuite des objectifs fixés par le gouvernement. Il s'agira particulièrement d'accélérer la croissance économique, de favoriser la création d'emplois, de réduire le taux de pauvreté, de préserver les équilibres budgétaires et de maîtriser le taux d'inflation. Il convient de rappeler que le gouvernement a réussi à atténuer les pressions inflationnistes, en vue de préserver le pouvoir d'achat des citoyens, en mettant en œuvre une série de mesures dont notamment le dialogue social, le soutien exceptionnel au profit des professionnels du secteur des transports et l'ajustement des subventions à certains produits tels que les aliments importés destinés au bétail et à la volaille et de certains intrants, comme les semences et les engrais.

Ainsi, le PLF 2025 met en avant quatre priorités majeures, à savoir i) la poursuite du renforcement des piliers de l'État social, ii) la consolidation de la dynamique d'investissement et de la création d'emplois, iii) la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles et vi) la préservation de la soutenabilité des finances publiques.

En vertu de la mise en œuvre du PLF 2025, la croissance économique devrait se situer à 4,6% en 2025¹, après une croissance estimée à 3,3% en 2024. Cette dynamique de l'économie dépend des derniers éléments conjoncturels tant à l'échelle nationale qu'internationale. Les hypothèses macroéconomiques fixent, notamment, le cours moyen du baril de pétrole Brent à 80 dollars, le cours du gaz butane à 450 dollars la tonne, la production céréalière à 70 millions de quintaux, le taux de change du Dollar par rapport au Dirham à 9,8 et le taux d'inflation à 2%, ainsi que l'accroissement de la demande étrangère adressée au Maroc (hors produits de phosphates et dérivés) à 3,2% en 2025. A l'horizon 2027, les projections tablent sur une reprise économique nationale pour enregistrer une croissance de 4,2% en 2027 avec une croissance moyenne de 4,3% au cours de la période 2025-2027.

En vue de mieux illustrer les constats précités, le présent rapport aborde dans sa première partie l'évolution récente de l'économie nationale dans le contexte international ainsi que les perspectives d'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques nationaux. La seconde partie est consacrée à l'état de l'exécution budgétaire en termes de recettes, de dépenses et d'indicateurs d'endettement au titre de l'année 2023 et à fin juin 2024, ainsi que les projections révisées des finances publiques pour l'année en cours. La dernière partie, quant à elle, met en relief les orientations budgétaires et les perspectives macroéconomiques sur la période 2025-2027.

¹ Les prévisions sont élaborées au mois de juillet et peuvent, éventuellement, faire objet de révision.

I. EVOLUTION ET PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES

I.1. Situation récente de l'économie mondiale

L'économie mondiale a démontré une résilience remarquable, dépassant les prévisions établies il y a un an. En 2023, la croissance mondiale a atteint 3,3%, soutenue par une atténuation des pressions inflationnistes, comparées au pic de 2022, une détente des cours des matières premières, et une reprise ininterrompue des chaînes d'approvisionnement mondiales, en dépit du resserrement des conditions financières et d'autres facteurs défavorables, notamment la guerre en Ukraine et les tensions entre les États-Unis et la Chine.

Cette performance de l'économie mondiale cache néanmoins des disparités entre les principaux pays. Les États-Unis, l'Inde, ainsi que plusieurs pays émergents et en développement (PED) ont réalisé de solides performances. En revanche, la reprise économique de la Chine a été moins vigoureuse que prévu, en raison de la persistance de la crise immobilière et de la faiblesse de la demande intérieure. Les économies avancées, particulièrement celles de la zone euro, ont enregistré une croissance faible voire une décélération.

Aux États-Unis, le PIB a augmenté de 1,9% en 2022 à 2,5% en 2023, grâce à la vigueur de la consommation des ménages, de l'investissement et du marché du travail. S'agissant du PIB des PED, il a progressé de 4,1% à 4,4% en 2023. L'Inde a enregistré une progression significative de son PIB, passant de 7% à 8,2%. En Chine, le PIB s'est élevé de 3% à 5,2%. Le Brésil, en revanche, a connu un léger recul de son taux de croissance, de 3% à 2,9%. Dans la zone Euro, le PIB a fortement fléchi, passant de 3,4% à 0,5%, principalement en raison du tassement de l'activité dans les principales économies de la région, notamment en Allemagne, où l'activité économique s'est contractée de -0,2% en 2023 contre une croissance de 1,8% en 2022, sous l'effet du ralentissement de la demande intérieure et extérieure et de la contraction de son secteur industriel.

La France a enregistré un ralentissement significatif de son activité économique, passant de 2,6% à 1,1%. Cette décélération s'explique principalement par la persistance de la guerre en Ukraine et les réévaluations successives des taux d'intérêt, entraînant un essoufflement de la consommation des ménages, principal moteur de la croissance, et un recul de l'investissement privé, en particulier dans le secteur immobilier. De son côté, l'Espagne a vu sa croissance se replier de 5,8% à 2,5% en 2023. De même pour l'Italie dont la croissance a fortement fléchi de 4% à 0,9%.

S'agissant des pays avancés, la croissance du PIB s'est limitée à 1,7% après un taux de 2,6% en 2022. L'économie du Royaume-Uni a observé un répit en 2023, affichant une croissance quasi nulle de 0,1% contre 4,3% en 2022, en raison de la crise du crédit et de la faible croissance de la productivité. En revanche, le Japon a enregistré une reprise en 2023, avec une croissance de 1,9% après avoir enregistré un taux de 1% en 2022, grâce à la reprise de l'activité dans les secteurs orientés vers le marché l'extérieur. En Afrique subsaharienne, le taux de croissance a légèrement diminué de 0,6 point pour se situer à 3,4% en 2023.

D'après les prévisions du FMI², la croissance mondiale devrait atteindre 3,2% en 2024, marquant une légère amélioration par rapport aux prévisions d'octobre 2024. Ainsi, malgré l'assouplissement des contraintes de production et un recul inflationniste confirmé, l'économie mondiale reste entravée par les effets persistants du resserrement monétaire et des incertitudes géopolitiques.

Cette dynamique globale reflète les performances contrastées des différents pays en 2024. Le groupe des pays émergents et en développement de l'Asie devrait connaître la croissance la plus vigoureuse, avec un taux prévu de 5,4% en 2024, tirée essentiellement par la croissance en Inde (7,0%) et en Philippines (6%). Pour les pays avancés, la croissance économique devrait se stabiliser autour de 1,7% en 2024, grâce notamment au dynamisme attendu de l'activité aux États-Unis (2,6%).

► Économies avancées

En 2023, les économies avancées ont connu une croissance modeste, atteignant 1,7% selon le FMI, un taux de croissance qui devrait se maintenir en 2024. Après une reprise vigoureuse en 2021 avec un taux de 5,8%, l'année 2022 a été marquée par une modération à 2,6%, tandis que 2023 a été caractérisée par un ralentissement généralisé dans la plupart des économies avancées. Une exception notable pour le cas des États-Unis, où la croissance a atteint 2,5% en progression par rapport à 1,9% en 2022.

Les principaux partenaires du Maroc ont connu des décélérations considérables. Ainsi, l'économie française a vu sa croissance ralentir de 2,6% en 2022 à 1,1% en 2023, tandis que l'activité en Espagne s'est repliée de 5,8% à 2,5%. En ce qui concerne l'Italie, sa croissance économique s'est rétractée de 4% à 0,9%. L'économie allemande, quant à elle, a subi une contraction de 0,2% après avoir enregistré une croissance de 1,8% en 2022.

En Asie, l'économie japonaise a montré des signes de reprise, atteignant 1,9% en 2023, contre 1% en 2022. À l'inverse, la Corée du Sud a connu un ralentissement, avec une croissance de 1,4% en 2023 contre 2,6% l'année d'avant.

D'après les prévisions du FMI, l'économie de la zone euro devrait enregistrer une croissance de 0,9% en 2024, après 0,5% en 2023 et 3,4% en 2022. Pour l'Espagne et la France, une légère décélération est anticipée en 2024, avec des taux de croissance respectifs de 2,4% et 0,9%, contre 2,5% et 1,1% en 2023. L'Italie devrait également connaître un ralentissement, avec un taux de croissance de 0,7% en 2024 au lieu de 0,9% en 2023. Le Royaume-Uni, quant à lui, devrait enregistrer une légère reprise en 2024, avec un taux de croissance prévu de 0,7% après une quasi-stagnation à 0,1% en 2023.

Les États-Unis devraient enregistrer une croissance plus vigoureuse que celle de la zone Euro, avec un taux prévu de 2,6% en 2024 après 2,5% en 2023. En revanche, le Japon devrait connaître un ralentissement, avec un taux de croissance de 0,7% prévu pour 2024, contre 1,9% enregistré l'année d'avant.

Ainsi, bien que les perspectives pour les économies avancées montrent une légère

² World economic outlook (Juillet 2024)

amélioration, elles restent globalement modestes, en raison de divers facteurs tels que les tensions géopolitiques, les réévaluations des taux d'intérêt et les dynamiques spécifiques à chaque région.

► Économies émergentes

La croissance des économies émergentes et Pays En Développement (PED) a légèrement progressé en 2023, passant de 4,1% à 4,4%. Les pays d'Asie de ce groupe ont particulièrement contribué à cette performance, avec une augmentation de 1,3 point de pourcentage, atteignant 5,7% en 2023. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance rapide de l'Inde, qui a enregistré un taux de 8,2%. L'économie chinoise, quant à elle a progressé de 5,2% après 3% une année auparavant. En revanche, le Vietnam, a connu une décélération notable de sa croissance économique, passant de 8,1% à 5% en 2023. S'agissant du Pakistan, son économie a plongé dans la récession en 2023, avec une croissance négative de -0,2% après 6,2% l'année d'avant, en raison de l'inflation galopante, des conflits politiques et de montée du terrorisme.

Selon les estimations du FMI, la croissance économique des pays émergents et des PED d'Asie devrait légèrement décélérer, passant de 5,7% en 2023 à 5,4% en 2024. En Inde, la croissance, bien que toujours vigoureuse, devrait ralentir pour se situer à 7% en 2024, soutenue par le dynamisme de la demande intérieure. En Chine, la croissance est également prévue en légère baisse, de 5,2% en 2023 à 5% en 2024, en raison de la persistance de la crise immobilière et d'un soutien budgétaire plus limité que prévu.

Les pays émergents et en développement d'Europe ont enregistré un raffermissement de leur croissance économique en 2023, passant ainsi de 1,2% à 3,2%. Ce raffermissement est en grande partie dû au passage d'une récession, provoquée par la guerre en Ukraine, à une expansion économique en Russie, en Biélorusse et en Ukraine. En Turquie, la croissance a ralenti, passant ainsi de 5,5% à 4,5% en 2023. L'économie de ce groupe de pays devrait connaître une progression de l'ordre de 3,2% en 2024, soutenue par un assouplissement des politiques monétaires et une baisse de l'inflation, favorisant ainsi la consommation et l'investissement privé.

La région de l'Amérique Latine et des Caraïbes a connu une décélération de la croissance en 2023 pour se situer à 2,3% après une croissance de 4,2% en 2022, en raison des effets persistants du resserrement monétaire. Ce ralentissement est principalement dû à la récession en Argentine (-1,6%) et au Pérou (-0,6%) ainsi qu'au fort ralentissement en Colombie (0,6%) et en Chili (0,2%). Au Brésil, la croissance a légèrement fléchi de 3% à 2,9% en 2023. Le Mexique et le Venezuela ont également connu une décélération, passant respectivement, de 3,7% à 3,2% et de 8% à 4%.

Le FMI table sur une croissance économique de 1,9% en 2024 dans la zone, en légère décélération, suite notamment à la forte récession prévue en Argentine de l'ordre de -3,5%, attribuable à une inflation à 3 chiffres, à une dévaluation de moitié du peso et à l'adoption d'une politique budgétaire restrictive visant à restaurer la stabilité macroéconomique, conformément aux priorités définies par le président Javier Milei. Les autres principales

économies de la région, à savoir, le Brésil et le Mexique devraient également connaître un ralentissement de leur croissance économique. Le Brésil devrait voir sa croissance décélérer à 2,1% en 2024, tandis que celle du Mexique devrait fléchir à 2,2%. En revanche, le Chili devrait enregistrer une amélioration de sa croissance économique, atteignant 2% en 2024 après 0,2% en 2023, soutenue par une forte demande extérieure de produits énergétiques verts et des réductions de taux d'intérêt. Le Pérou devrait également connaître une réévaluation de sa croissance à 2,5% en 2024, après une récession de -0,6% en 2023, en lien avec une baisse de l'inflation et des réductions des taux directeurs. Quant à la Colombie, son économie devrait enregistrer une légère appréciation pour se situer à 1,1% en 2024, portée par la reprise de la consommation privée et des exportations.

La croissance de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) a fortement fléchi en 2023, pour s'établir à 1,8% contre 5,4% en 2022. Ce ralentissement s'explique par plusieurs facteurs, notamment la baisse de la production pétrolière pour les pays signataires de l'accord de réduction de la production, la hausse des cours des matières premières pour les pays importateurs, l'inflation insoutenable, l'augmentation des taux directeurs, ainsi que la faiblesse persistante du secteur privé. De même, la croissance économique a ralenti en Égypte passant de 6,7% à 3,8% en 2023 suite à la baisse du pouvoir d'achat des ménages, au ralentissement de l'activité des entreprises et aux restrictions à l'importation.

La baisse de la production pétrolière a également affecté le secteur non pétrolier, provoquant une forte décélération dans les pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG). En Arabie saoudite, l'économie s'est contractée de -0,8% en 2023 après une hausse de 7,5% l'année d'avant. Aux Émirats Arabes Unis, la croissance économique a été limitée à 3,4% en 2023 contre 7,9% en 2022. Le Qatar a également enregistré une décélération de 4,2% à 1,6% en 2023. Toutefois, les pays exemptés de l'accord de réduction de production ont enregistré une amélioration de leur croissance économique.

Selon les récentes prévisions du FMI, la région MENA devrait connaître un rebond en 2024, avec une croissance attendue de 2,2%.

En Afrique subsaharienne, la croissance économique a légèrement ralenti en 2023, passant de 4% à 3,4%. Ce ralentissement est principalement attribué aux chocs climatiques, à la baisse de l'activité économique en Chine, principal partenaire commercial et créancier de la région, à l'aggravation des conflits et aux risques élevés liés à la viabilité de la dette. Les principales économies de la région, à savoir le Nigéria, l'Afrique du Sud et l'Angola, ont toutes enregistré un repli de leur activité économique.

Le Nigéria a vu sa croissance régresser à 2,9% en 2023, contre 3,3% en 2022, en raison des difficultés rencontrées dans le secteur pétrolier malgré les ajustements macroéconomiques. En Afrique du Sud, la croissance a ralenti de 1,9% à 0,7% en 2023, suite aux répercussions négatives de la détérioration généralisée des services publics sur l'activité et l'investissement privé, notamment les pénuries d'électricité, couplées aux goulets d'étranglement dans le secteur du transport et de l'énergie. L'Angola a également vu sa croissance économique fléchir de 3% à 0,5%, sous l'effet notamment de la baisse de la production pétrolière, qui a impacté le dynamisme des secteurs non pétroliers.

En 2024, la région de l'Afrique subsaharienne devrait connaître une légère appréciation avec une croissance qui devrait passer de 3,4% à 3,7%, selon les prévisions du FMI. Cette reprise serait soutenue par une tendance à la baisse de l'inflation, une amélioration de l'activité mondiale et un retour de certains pays de la région sur les marchés internationaux. Ce rebond de l'activité en 2024 sera principalement tiré par l'appréciation significative de l'activité dans les pays à faible revenu, notamment l'Éthiopie, la Tanzanie et l'Ouganda, ainsi que dans certains pays à revenu intermédiaire, comme la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Sénégal, le Cameroun.

Cependant, les principales économies de la région devraient enregistrer des performances inférieures à la moyenne régionale en 2024. L'Afrique du Sud devrait afficher une croissance de 0,9%, le Nigéria de 3,1% et l'Angola de 2,6%.

I.2. Analyse de la situation macroéconomique nationale en 2023

En 2023, l'économie nationale a connu une reprise significative, se démarquant par une accélération de la croissance économique. En effet, après une performance modeste de 1,5% en 2022, l'économie a enregistré une hausse de 3,4%. Cette amélioration a bénéficié du recul progressif des tensions inflationnistes stimulant ainsi la demande interne. Elle aurait également bénéficié du rebond du tourisme international. Du côté de l'offre, la reprise de la croissance est tirée par les activités non-agricoles, avec des performances particulièrement notables dans les secteurs tertiaire et secondaire.

Avec un poids de 56% et une croissance de 4,4%, le secteur tertiaire demeure le premier contributeur à la croissance en 2023. Ainsi, la reprise de l'économie marocaine durant l'année 2023 provient principalement de la performance exceptionnelle des activités tertiaires, notamment la hausse de la valeur ajoutée de la branche de l'hébergement et de la restauration de 23,5%. Cette dynamique est étroitement liée à la reprise vigoureuse du tourisme international. Il est à souligner qu'au troisième trimestre 2023, les arrivées de touristes internationaux avaient retrouvé 91% de leur niveau d'avant-pandémie, en hausse de 21,5% par rapport à la même période de 2022³.

La valeur ajoutée du secteur primaire, en volume, a augmenté de 1,6% en 2023 après une forte contraction de 11,8% en 2022. Cette augmentation a contribué pour environ 0,15 point à la croissance économique. Cette amélioration s'explique principalement par une légère hausse de l'activité agricole de 1,4% en 2023, contrastant avec une baisse de 11,3% en 2022. La valeur ajoutée halieutique a augmenté de 7% en 2023 au lieu d'une baisse de 20,8% enregistrée en 2022. Avec une part de 96% dans la valeur ajoutée primaire, l'agriculture demeure le principal moteur de ce secteur. Cependant, les conditions climatiques défavorables ont limité la croissance de la valeur ajoutée agricole à seulement 1,4% en 2023.

De son côté, la valeur ajoutée du secteur secondaire a affiché une amélioration de 1,3% en 2023, après une contraction de 2,7% en 2022. Cette reprise est principalement attribuable à plusieurs sous-secteurs clés. Ainsi, la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière a augmenté de 2,7%, contre une hausse de seulement 0,6% l'année précédente. Les secteurs de

³ Haut-Commissariat au Plan, Point de Conjoncture N°45 - Janvier 2024.

l'électricité, du gaz, de l'eau, de l'assainissement et des déchets ont enregistré une croissance de 0,7%, contrastant avec une baisse de 4,4% en 2022. Cependant, l'industrie d'extraction et le secteur du bâtiment et des travaux publics ont enregistré des baisses de 2,7% et 0,4%, respectivement, bien que ces chiffres représentent une amélioration par rapport à leurs contractions plus sévères de 23% et 3,7% en 2022.

Il est à noter que la branche des industries manufacturières (hors raffinage de pétrole) pèse près de 59% dans la structure du secteur secondaire, en faisant le principal moteur de croissance de ce secteur. La croissance des industries manufacturières a atteint 2,7% en 2023, soutenue principalement par les contributions positives de la fabrication de matériel de transport (1,65 points de pourcentage) ; de l'industrie pharmaceutique (0,55 point de pourcentage) et de la fabrication d'articles en caoutchouc et en matières plastiques (0,47 point de pourcentage).

En revanche, certaines branches manufacturières ont montré des signes de faiblesse. En effet, l'industrie agroalimentaire et l'industrie du textile ont enregistré des contractions respectives de 1% et 2,4% en 2023. Compte tenu de leurs poids significatifs dans la structure des industries manufacturières, ces deux branches ont respectivement diminué la croissance manufacturière de 0,06 point et 0,15 point, alors qu'elles avaient été les principales contributrices en 2021 et 2022.

En somme, l'année 2023 a été marquée par une reprise économique modérée mais notable, avec des signes d'amélioration dans les secteurs primaire et secondaire après les importantes contractions de 2022. La performance du secteur tertiaire, notamment grâce à la reprise du tourisme, a également joué un rôle crucial dans cette dynamique.

► Contribution des éléments de la demande

La demande intérieure a été le principal moteur de la croissance en 2023, avec une contribution substantielle de 3,7 points après une contribution négative de -1,3 point en 2022. Cette amélioration notable s'explique principalement par la hausse des dépenses de consommation finale des ménages et des administrations publiques, ainsi que par la reprise de l'investissement.

La consommation finale des ménages et des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM) a enregistré une augmentation de 3,9% après une stagnation en 2022, contribuant positivement à la croissance à hauteur de 2,4 points. Cette progression reflète une amélioration significative du pouvoir d'achat des ménages, stimulée par une légère baisse des tensions inflationnistes et des politiques de soutien ciblées.

Parallèlement, les dépenses de consommation finale des administrations publiques ont augmenté de 4,1% en 2023, contre 3% l'année précédente, contribuant positivement à la croissance à hauteur de 0,8 point.

L'investissement brut a enregistré une croissance de 1,5% après une contraction de 6% en 2022, contribuant positivement à la croissance à hauteur de 0,5 point. En revanche, les échanges extérieurs ont eu un impact négatif sur la croissance en 2023, avec une contribution

de -0,3 point, contre une contribution positive de 2,8 points en 2022. Cette dégradation s'explique par la décélération des exportations et l'augmentation des importations.

Les exportations de biens et services ont enregistré une hausse de 8,8% en 2023, contre 20,5% l'année précédente, contribuant à la croissance à hauteur de 3,9 points. Cette décélération des exportations résulte du ralentissement de la demande mondiale et de la contraction de l'offre exportable en fruits et légumes sous l'effet du stress hydrique. Les importations, quant à elles, ont augmenté de 7,4% en 2023, contre 9,5% l'année précédente, contribuant négativement à la croissance à hauteur de 4,2 points.

I.3. Projections pour l'économie nationale en 2024

L'année 2023 a connu une nette reprise de la croissance économique, succédant à une année 2022 marquée par une forte décélération, avec une croissance limitée à 1,5%.

L'année 2024 devrait connaître un quasi maintien de la croissance économique. En effet, la production céréalière, après avoir atteint 55,1 millions de quintaux en 2023, devrait chuter à 31,2 millions de quintaux en 2024, représentant la plus faible récolte depuis 2007. Cette baisse substantielle devrait entraîner une contraction de 1,8% de la valeur ajoutée agricole.

En revanche, les activités non agricoles devraient maintenir leur dynamique. Après une croissance de 3,5% en 2023, une légère accélération est prévue, avec un taux de croissance atteignant 3,7% en 2024.

Les activités secondaires devraient connaître, après une croissance modeste de 1,3% en 2023, une nette accélération en 2024, avec un taux de croissance projeté à 3%. Les activités tertiaires, qui ont enregistré une croissance rapide avec un taux de croissance de 4,4%, en 2023, devraient afficher une légère correction à la baisse avec une croissance de 4% en 2024. Ainsi, le PIB non agricole devrait croître de 3,9%, après une progression de 3,6% en 2023.

Cette dynamique traduit une stabilisation globale de l'économie nationale, avec un taux de croissance prévu de 3,3% pour 2024, en légère diminution par rapport à 3,4% enregistré en 2023.

Cette croissance devrait être soutenue par l'accélération de la demande de consommation des administrations publiques qui devrait augmenter de 6,7% en 2024. Elle sera également portée par le maintien de la croissance de la consommation finale des ménages, prévue à 3,8% en 2024 après 3,7% en 2023. Enfin, bien que la formation brute de capital fixe connaisse un léger ralentissement, elle devrait enregistrer une croissance de 3,1% en 2024, contre 1,9% en 2023.

Les prévisions économiques pour l'année 2024, comparées aux réalisations des années précédentes, sont résumées dans les tableaux suivants. Le Tableau n° 1 présente l'évolution des principaux agrégats macroéconomiques pour la période 2021-2024, mettant en lumière les ajustements apportés aux prévisions initiales de 2024. Le Tableau n° 2 fournit une vue d'ensemble de la croissance sectorielle en volume sur la même période, soulignant les performances différenciées des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Tableau n° 1 : Evolution des agrégats macroéconomiques sur la période 2021-2024

	2021	2022	2023	Prévisions initiales 2024 (A)	Prévisions actualisées 2024 (B)	Écart (B) -(A)
Taux de croissance du PIB en volume (%)	8,2	1,5	3,4	3,7	3,3	-0,4
Taux de croissance de la valeur ajoutée non agricole en volume (%)	6,4	3,4	3,5	3,5	3,7	0,2
Taux d'investissement (en % du PIB)	30,7	30,3	28,8	29,5	28,7	-0,8
Taux d'inflation* (%)	1,4	6,6	6,1	2,5	2,0	-0,5
PIB aux prix courants (en MMDH)	1277	1331	1463	1508	1543	35
Variation du PIB aux prix courants (%)	10,8	4,2	10,0	6,0	5,4	-0,6

Source : Ministère de l'Economie et des Finances et (*) Haut-Commissariat au Plan

Tableau n° 2 : Croissance sectorielle en volume sur la période 2021-2024

Valeur ajoutée	2021	2022	2023	Prévisions initiales 2024 (A)	Prévisions actualisées 2024 (B)	Écart (B) -(A)
Secteur Primaire (%)	19,0	-11,8	1,6	5,7	-1,6	-7,3
Secteur Secondaire (%)	7,8	-2,7	1,3	3	3,0	0
Secteur Tertiaire (%)	5,7	6,8	4,4	3,8	4,0	0,2

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

La révision à la baisse des prévisions de croissance pour l'année 2024 s'explique principalement par la dégradation des perspectives dans le secteur agricole. Cette détérioration est largement due à l'ajustement des estimations de la production céréalière,

laquelle est sévèrement impactée par la sécheresse persistante ainsi que par la réduction des surfaces cultivées. La combinaison de ces facteurs structurels et conjoncturels a entraîné une contraction significative de la valeur ajoutée agricole, exacerbant l'impact global sur la croissance économique.

Cependant, la baisse attendue de la croissance devrait être en partie, atténuée par une révision à la hausse des prévisions concernant la valeur ajoutée des activités non agricoles, qui devraient désormais enregistrer un taux de croissance de 3,7%, contre 3,5% initialement prévu. Cette amélioration reflète principalement la révision positive de la valeur ajoutée du secteur tertiaire, où une croissance de 4 % est désormais anticipée, en légère progression par rapport aux 3,8 % précédemment estimés.

Ce dynamisme du secteur tertiaire, porté par les services, le commerce et le tourisme, constitue un facteur clé de résilience face aux difficultés du secteur agricole, renforçant la capacité de l'économie à maintenir une trajectoire de croissance modérée malgré les défis structurels.

I.4. Perspectives de l'économie nationale en 2025⁴

Les prévisions pour l'année 2025 reposent sur un ensemble d'hypothèses relatives à l'environnement national et international :

En ce qui concerne l'environnement international, l'exercice de prévision adopte les hypothèses suivantes :

- Une croissance de la demande étrangère adressée au Maroc de 3,2% ;
- Un cours moyen du baril de Brent à 80 dollars ;
- Un taux de change Euro Dollar en 2025 égal à son niveau de 2023 de 1,085 ;
- Un taux de change de l'Euro contre le Dirham de 10,77 et un taux de change du Dollar contre le Dirham de 9,8 en 2025.

Dans le contexte national, une campagne agricole estimée à 70 millions de quintaux devrait entraîner un rebond substantiel dans le secteur agricole, avec une croissance de la valeur ajoutée projetée à 11%. Parallèlement, la valeur ajoutée non agricole devrait poursuivre son expansion à un rythme similaire à celui de l'année précédente, avec un taux de croissance de 3,7% en 2025.

La demande étrangère adressée au Maroc devrait enregistrer une accélération marquée en 2025, avec une croissance projetée de 3,2%, après avoir stagné à 2,2% en 2022 et affiché une contraction de -1% en 2023. Toutefois, les exportations connaîtront une légère décélération, en raison d'un retour à la moyenne, et devraient croître de 7,1% en 2025. Quant aux importations, elles devraient croître de 6,8%, après une hausse de 8% en 2024.

Ces dynamiques devraient aboutir à une croissance de l'économie nationale de 4,6% en 2025.

⁴ Les prévisions sont élaborées au mois de juillet et peuvent, éventuellement, faire objet de révision.

Cette hausse notable est principalement attribuable à un rebond substantiel de la valeur ajoutée agricole, sous l'hypothèse d'une campagne agricole moyenne. Simultanément, la valeur ajoutée non agricole devrait maintenir un rythme de croissance similaire à celui prévu en 2024. Les secteurs secondaire et tertiaire devraient consolider leurs performances, avec des taux de croissance respectifs de 2,9% et 4,1% en 2025.

Du côté de la demande, la croissance serait principalement tirée par les exportations, qui devraient contribuer à hauteur de 3 points de pourcentage. Cependant cette contribution positive sera contrebalancée par la croissance des importations, dont l'effet négatif se chiffrera à -3,8 points de pourcentage. Ce qui, in fine, aboutirait à une contribution négative des échanges extérieurs à la croissance du PIB, estimée à -0,8 point de pourcentage.

La consommation finale devrait apporter une contribution significative de 3,9 points de pourcentage à la croissance, principalement grâce à l'augmentation des dépenses des ménages, qui devraient contribuer à hauteur de 2,8 points de pourcentage. La consommation des administrations publiques devrait, quant à elle, contribuer à hauteur de 1,1 point de pourcentage. Enfin la formation brute de capital fixe devrait avoir une contribution de 0,8 point de pourcentage.

À partir de 2025, les prévisions indiquent une légère décélération de la croissance, marquant ainsi un retour progressif à la tendance de long terme.

II. Exécution budgétaire et actualisation

II.1. Situation de l'exécution budgétaire de l'année 2023

L'exécution de la Loi de Finances (LF) pour l'année 2023 s'est inscrite dans un contexte international marqué par une atténuation progressive des pressions inflationnistes, suite notamment au resserrement vigoureux et sans précédent des politiques monétaires, ainsi qu'à la baisse des prix de l'énergie et des produits alimentaires sur les marchés internationaux. Cependant, cette conjoncture a également été caractérisée par un ralentissement de la croissance économique, fragilisée notamment par le durcissement des conditions de financement, les perturbations géoéconomiques et une réduction au niveau des marges de manœuvre budgétaires.

Au niveau national, l'activité économique a montré une amélioration, sous l'effet notamment d'une relative progression de la valeur ajoutée agricole et une évolution favorable des activités tertiaires, malgré l'impact du séisme d'Al-Haouz. Le taux d'inflation, bien qu'en recul progressif depuis son pic de 10,1% en février 2023 pour revenir à 3,4% en décembre, est maintenu à un niveau élevé de 6,1% en moyenne annuelle en 2023 contre 6,6% en 2022, principalement en raison des hausses des prix des produits alimentaires.

La situation des charges et ressources du Trésor à fin 2023 fait ressortir un déficit budgétaire de 62,8 MMDH soit 4,3% du PIB, contre 71,6 MMDH un an auparavant. Cette évolution résulte d'une augmentation des recettes (+22,2 MMDH) plus importante que celle des dépenses (+13,5 MMDH). Rapporté au PIB, le déficit budgétaire s'est établi à 4,3%, contre 5,4% en 2022, soit une amélioration notable de 1,1 point de PIB. Comparé aux prévisions initiales de la Loi de Finances, il s'est inscrit en baisse de 0,2 point de PIB.

Cette maîtrise du déficit a été rendue possible par la performance satisfaisante des recettes, fiscales comme non fiscales, qui a permis d'accélérer les investissements dans certains projets structurants, notamment dans le cadre du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation, de couvrir les dépenses exceptionnelles relatives aux mesures prises par l'État en vue de soutenir le pouvoir d'achat des ménages et l'activité économique et de prendre en charge les sinistrés du séisme d'Al-Haouz.

Les recettes ordinaires ont enregistré, sur une base nette des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, un taux de réalisation de 103,7% par rapport aux prévisions de la LF, et une hausse de 22,2 MMDH soit 7,4% par rapport à 2022.

Les recettes fiscales ont affiché globalement un bon comportement avec un taux de réalisation de 103,1% et une progression de 13,9 MMDH soit 5,6% et ce, en dépit du maintien de l'effort soutenu en matière de remboursements fiscaux. En effet, ces remboursements ont porté sur un montant total de 19,7 MMDH, y compris la part supportée par les collectivités territoriales, contre 13,3 MMDH au titre de la prévision de la LF.

Par nature d'impôt et de taxe, les principales évolutions ayant caractérisé le comportement des recettes fiscales se présentent comme suit :

- Progression des recettes de l'IS de 1,5MMDH (+2,4%), grâce notamment à l'amélioration de l'IS sur les produits des placements à revenu fixe et des actions, ainsi qu'aux efforts de l'administration en matière de contrôle fiscal ;
- Augmentation de l'IR de 2,8 MMDH ou 5,8%, reflétant, principalement, une amélioration notable des recettes générées par l'IR sur salaires (+2 MMDH) ainsi qu'une hausse de l'IR sur les particuliers et sur les profits fonciers de 799 MDH et 467 MDH, respectivement ;
- Redressement de la TVA à l'intérieur de 4,7 MMDH (+24%), traduisant notamment la reprise de la consommation des ménages ;
- Baisse des recettes de la TVA à l'importation de 1,7 MMDH (-3,1%), en lien notamment avec la réduction de la valeur des importations (-2,9% en 2023) ainsi que les mesures prises en faveur du secteur agricole ;
- Hausse des droits de douane de 2,5 MMDH (+18,3%) et des taxes intérieures de consommation de 1,2 MMDH (+3,7%), en liaison respectivement avec l'augmentation exceptionnelle de certaines importations (ovins, sucre, etc.), et des mises à la consommation hors produits énergétiques ;
- Accroissement des recettes au titre des droits d'enregistrement et de timbre de 2 MMDH (+11,1%), en raison notamment de l'augmentation des droits d'enregistrement (+1,4 MMDH), des droits de timbre (+305 MDH), de la taxe sur les contrats d'assurance (+191 MDH) et de la Taxe Spéciale Annuelle des Véhicules (+78 MDH).

Les recettes non fiscales se sont élevées à 56,8 MMDH, affichant une hausse de 8,2 MMDH (+16,8%) par rapport au niveau enregistré à fin 2022 et un taux de réalisation de 104,9%. Ces recettes proviennent essentiellement :

- Des « mécanismes innovants » pour un montant de 25,4 MMDH contre 25,1 MMDH ;
- Des versements effectués par les EEP totalisant 14 MMDH portant principalement sur les dividendes de l'OCP (7,4 MMDH), de l'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie (4 MMDH), de Bank Al-Maghrib (937 MDH) et de Maroc Télécom (360 MDH) ;
- Des produits divers des ministères pour un montant de 11,8 MMDH, contre 7 MMDH ;
- Des fonds de concours pour un montant de 2,8 MMDH, contre 2,6 MMDH.

Pour leur part, les dépenses ordinaires se sont établies à 293,2 MMDH, affichant un taux d'exécution de 100,6%. Ce léger dépassement par rapport aux prévisions de la LF a été couvert grâce aux marges disponibles, principalement issues de la dynamique positive des recettes fiscales, permettant ainsi une rallonge budgétaire de 10 MMDH.

La charge de la compensation a enregistré un dépassement de 3,4 MMDH par rapport aux prévisions initiales, imputable principalement aux aides octroyées aux professionnels du

secteur du transport et des subventions à l'importation du blé tendre et du sucre. Malgré cela, ces charges ont connu une baisse de 11,8 MMDH (-28,4%) par rapport à 2022, s'établissant à 29,9 MMDH.

De même, les intérêts de la dette ont enregistré un taux de réalisation supérieur à 100% (104,2%), qui s'explique notamment par les échéances de septembre au titre de l'émission sur le marché financier international réalisée en mars 2023.

Pour leur part, les dépenses de biens et services ont été exécutées, globalement, conformément aux prévisions de la LF.

Ces évolutions des recettes et dépenses ordinaires ont permis de dégager un solde ordinaire positif de 30,9 MMDH, contre une prévision de 21,3 MMDH.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, les émissions à ce titre ont atteint un taux de réalisation de 121,5%, avec un montant de 110,8 MMDH, marquant une progression significative de 17 MMDH (+18,1%) par rapport à 2022.

Pour leur part, les Comptes Spéciaux du Trésor ont dégagé un solde excédentaire de 17 MMDH, recouvrant notamment un excédent de 17,2 MMDH dégagé par le « Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ».

Compte tenu de ces évolutions et d'une réduction des opérations en instance de 9,3 MMDH, la situation des charges et ressources du Trésor a fait ressortir un besoin de financement de 72,1 MMDH. Ce besoin a été couvert principalement par le recours au marché de la dette intérieure pour un montant net de 39,6 MMDH, la mobilisation de financements extérieurs à hauteur de 35 MMDH, ainsi que l'augmentation des dépôts au Trésor de 13,7 MMDH.

II.2. Exécution à mi-parcours et prévisions de clôture de l'année budgétaire 2024

- ▶ Analyse de mobilisation des recettes ordinaires du budget général
 - Situation des recettes fiscales et précisions sur les écarts de réalisation :

Tableau n° 3 : Réalisation des recettes fiscales au 30 juin 2024 en MMDH

Recettes fiscales	2023	Prévisions 2024 (A)	Réalisations au 30 juin 2024	Prévisions ajustées 2024 (B)	Ecart (B) - (A)	Ecart (B) - (A) en %
Impôts directs et taxes assimilées	118,7	118,4	73,4	128,4	10,0	8,4%
Taxe Professionnelle	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0%
Impôt sur les Sociétés	63,6	61,1	41,6	68,8	7,7	12,6%
Impôt sur le Revenu	51,1	52,9	29,8	55,6	2,7	5,1%

Taxe d'Habitation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
CSS* sur les bénéfiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Autres	3,8	4,3	2,0	3,9	-0,4	-9,6%
Impôts indirects	121,4	127,0	63,8	132,4	5,4	4,3%
Taxes intérieures de consommation	33,1	32,0	15,6	33,8	1,8	5,5%
Tabacs manufacturés	13,9	12,5	5,5	13,0	0,5	4,0%
Produits énergétiques	16,3	16,7	8,7	17,7	1,0	5,7%
Autres	2,9	2,8	1,4	3,1	0,3	10,7%
Taxe sur la valeur ajoutée	88,3	94,9	48,2	98,6	3,7	3,9%
A l'intérieur	35,6	37,4	20,8	40,9	3,5	9,3%
A l'importation	52,7	57,5	27,4	57,7	0,2	0,4%
Droits de douane	15,6	15,7	7,7	17,7	2,0	12,5%
Droits d'enregistrement et de timbres	20,0	19,3	11,4	19,8	0,6	2,9%
Total des recettes fiscales	275,7	280,4	156,4	298,4	18,0	6,4%

* Contribution Sociale de Solidarité

Les recettes fiscales se sont chiffrées à 156,4 MMDH, marquant une hausse de 15,7 MMDH (+11,2%) par rapport à la même période de 2023. Comparativement aux prévisions de la LF, elles ont affiché un taux de réalisation se chiffrant à 55,8%.

- Situation des recettes non fiscales et précisions sur les écarts de réalisation :

Tableau n° 4 : Réalisation des recettes non fiscales au 30 juin 2024 en MMDH						
Recettes non fiscales	2023	Prévisions 2024 (A)	Réalisations au 30 juin 2024	Prévisions ajustées 2024 (B)	Ecart (B) - (A)	Ecart (B) - (A) en %
Produits des cessions de participations de l'Etat	1,6	5,0	1,7	5,0	0,0	0,0%
Produits de monopoles, d'exploitations et des participations financières de l'Etat	14,0	19,5	3,9	22,5	3,0	15,5%

Revenus du domaine de l'Etat	0,5	0,4	0,3	0,4	0,0	0,0%
Recettes diverses	42,2	3,6	9,8	6,5	2,9	81,8%
Recettes en atténuation des dépenses de la dette	2,3	1,0	2,7	4,1	3,1	314,8%
Redevance gazoduc	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Fonds de concours et dons	2,8	0,0	0,6	0,0	0,0	-
Total des recettes non fiscales	63,3	29,4	18,9	38,5	9,1	30,9%

Les recettes non fiscales se sont établies à 18,9 MMDH, affichant une hausse de 4,4 MMDH (+30,7%) par rapport au niveau enregistré à fin juin 2023, recouvrant les principales évolutions suivantes :

- L'augmentation des recettes en atténuation des dépenses de la dette de 1,9 MMDH ;
- La hausse des recettes au titre des cessions de participations de l'Etat de 1,7 MMDH ;
- L'amélioration des recettes diverses de 444 MDH ;
- L'augmentation des produits de monopole et de participations de 856 MDH ;
- La baisse des fonds de concours de 562 MDH.

S'agissant du taux de réalisation des recettes non fiscales, il s'est chiffré à 64,4%.

Les recettes en atténuation des dépenses liées aux émissions de Bons De Trésor ont atteint 2.665 MDH à fin juin 2024 contre 731 MDH à fin juin 2023. Cette augmentation s'explique par la configuration des levées du Trésor lors du premier semestre 2024 axée principalement sur les maturités à moyen et long termes contrairement à celle observée durant la même période de l'année précédente.

Pour ce qui est des recettes en atténuation des dépenses à encaisser au titre des émissions par assimilation en 2024, l'actualisation des prévisions à la hausse s'explique par l'amélioration des conditions de financement du Trésor sur le marché domestique avec une tendance baissière des taux d'intérêt et une concentration de la demande sur les maturités moyennes et longues et partant des levées du Trésor. Cette configuration favorisera une augmentation du potentiel de plus-values et de coupons courus à réaliser.

► Analyse de l'exécution des dépenses ordinaires du budget général

Tableau n° 5 : Exécution des dépenses ordinaires du budget général au 30 juin 2024 en MMDH						
Dépenses ordinaires	2023	Prévisions 2024 (A)	Réalisations au 30 juin 2024	Prévisions ajustées 2024 (B)	Ecart (B) - (A)	Ecart (B) - (A) en %
Dépenses de fonctionnement dont :						
Dépenses de personnel	151,8	161,6	78,3	164,3	2,6	1,6%
Dépenses de matériel et dépenses diverses	66,7	71,2	37,8	67,2	-4,0	-5,6%
Charges communes	59,2	34,8	11,7	43,2	8,4	24,1%
Dépenses relatives aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux	13,4	9,6	7,3	12,6	3,0	31,2%
Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	0,0	2,2	0,0	2,2	0,0	0,0%
Dépenses en intérêts et commissions se rapportant à la dette publique	33,4	38,2	21,0	38,2	0,0	0,0%
Total des Dépenses ordinaires du budget général	324,6	317,7	156,1	327,7	10,0	3,2%

Les dépenses ordinaires se sont élevées à 156,1 MMDH, enregistrant ainsi un taux d'exécution de 49,1% et une baisse de 1,4% (-2,3 MMDH) par rapport à fin juin 2023.

Les dépenses de fonctionnement émises ont totalisé 135,1 MMDH, dont 78,3 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui ont enregistré une hausse de 3,2%. Les dépenses de matériel ont également augmenté de 10,9% (37,8 MMDH contre 34,1 MMDH). En revanche, les dépenses des charges communes ont enregistré une baisse marquée de 50,5% (11,7 MMDH contre 23,6 MMDH), principalement due au recul de 67,5% des émissions de la compensation (4,6 MMDH contre 14 MMDH).

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a affiché une augmentation de 1,7 MMDH par rapport au premier semestre de l'année 2023,

pour se situer à 7,3 MMDH. Cette progression s'explique par l'augmentation des remboursements de la TVA à l'intérieur (5,3 MMDH contre 4,1 MMDH) et, dans une moindre mesure, des restitutions au titre de l'IS (1,7 MMDH contre 1,2 MMDH).

Les charges en intérêts de la dette se sont chiffrées à 21 MMDH à fin juin 2024 contre 19,2 MMDH à fin juin 2023, en hausse de 9,5% ou 1,8 MMDH. Cette évolution recouvre une augmentation des charges en intérêts de la dette extérieure de 51,2% (5,5 MMDH contre 3,6 MMDH) et une quasi-stagnation de celles de la dette intérieure à 15,5 MMDH.

Quant aux dépenses de fonctionnement, il est à noter que les prévisions ajustées prennent en considération l'impact financier lié aux revalorisations salariales accordées par le Gouvernement, dans le cadre du dialogue social central.

► Analyse du solde ordinaire

Tableau n° 6 : Situation du solde ordinaire du Budget général au 30 juin 2024 en MMDH					
	2023	Prévisions 2024 (A)	Solde au 30 juin 2024	Prévisions ajustées 2024 (B)	Ecart (B) - (A)
Solde ordinaire*	30,9	32,5	11,4	49,5	17,0

* Cet indicateur se base sur la Situation des Charges et Ressources du Trésor (SCRT).

Le solde ordinaire s'est établi à 11,4 MMDH contre 3,3 MMDH à fin juin 2023, soit une amélioration de 8,1 MMDH.

► Dépenses d'investissement :

Tableau n° 7 : Exécution des dépenses d'investissement au 30 juin 2024 en MMDH						
	2023	Prévisions 2024 (A)	Réalisations au 30 juin 2024	Prévisions ajustées 2024 (B)	Ecart (B) - (A)	Ecart (B) - (A) en %
Dépenses d'investissement du budget général	119,2	118,1	49,1	125,6	7,5	6,4%

Les émissions au titre des investissements se sont établies à 49,1 MMDH contre 44,6 MMDH à la même période en 2023, soit une hausse de 4,5 MMDH. Cette progression s'explique principalement par :

- Une augmentation des émissions réalisées par les ministères de 20% (+4,4 MMDH) pour atteindre 26,6 MMDH ;

- Une quasi-stagnation des émissions au titre des charges communes autour de 22,5 MMDH (+45 MDH ou +0,2%).

Les prévisions ajustées au titre de l'année 2024 en matière de dépenses d'investissement du budget général s'élèvent à 125,6 MMDH, soit une augmentation de 7,5 MMDH par rapport aux prévisions initiales de la LF 2024. Cette révision à la hausse est principalement le résultat du soutien de l'État aux Etablissements et Entreprises Publics affectées par les fluctuations des prix, notamment l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable, afin de préserver les tarifs de l'eau et de l'électricité, et ce dans le cadre des mesures entreprises par le gouvernement pour préserver le pouvoir d'achat des citoyens.

- ▶ Solde du budget général (hors produits des emprunts et amortissement de la dette)

Tableau n°8 : Situation du solde du budget général au 30 juin 2024 en MMDH					
	2023	Prévisions 2024 (A)	Solde au 30 juin 2024	Prévisions ajustées 2024 (B)	Ecart (B) - (A)
Solde du budget général	-104,8	-125,9	-29,8	-116,4	9,5

- ▶ Mobilisation des recettes et exécution des dépenses au 30 juin 2024 des budgets des services de l'Etat gérés de manière autonome

Tableau n°9 : Réalisations des Services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA) au 30 juin 2024 en MMDH						
	2023	Prévisions 2024 (A)	Réalisations au 30 juin 2024	Prévisions ajustées 2024 (B)	Ecart (B) - (A)	Ecart (B) - (A) en %
Recettes des budgets des SEGMA	3,3	2,0	1,2	2,0	0,0	0,0%
Dépenses des budgets des SEGMA dont :	2,6	2,0	0,6	2,0	0,0	0,0%
- Dépenses d'exploitation	2,3	1,7	0,5	1,7	0,0	0,0%
- Dépenses d'investissement	0,3	0,3	0,0	0,3	0,0	0,0%
Solde des SEGMA	0,6	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0%

À fin juin 2024, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome se sont établies à 1,2 MMDH contre 1,3 MMDH enregistrés à la même période en 2023, soit une baisse de 9,9%.

En revanche, les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome ont augmenté de 8,2% à fin juin 2024, atteignant 591 MDH contre 546 MDH un an auparavant.

- Mobilisation des recettes et exécution des dépenses au 30 juin 2024 des budgets des Comptes Spéciaux du Trésor

Tableau n°10 : Situation des recettes et dépenses des budgets des Comptes Spéciaux du Trésor au 30 juin 2024 en MMDH

	2023	Prévisions 2024 (A)	Réalisations au 30 juin 2024	Prévisions ajustées 2024 (B)	Ecart (B) - (A)	Ecart (B) - (A) en %
Recettes des Comptes Spéciaux du Trésor	182,1	137,8	81,5	137,8	0,0	0,0%
Dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor	151,6	138,1	72,7	138,1	0,0	0,0%
Solde des Comptes Spéciaux du Trésor	30,5	-0,3	8,8	-0,3	0,0	0,0%

Le solde des Comptes Spéciaux du Trésor s'est établi à +8,8 MMDH, contre +19 MMDH à fin juin 2023.

Un tel niveau de solde s'explique, à hauteur de 7,3 MMDH par les opérations des comptes de dépenses sur dotations, et de 1,6 MMDH par celles des comptes d'affectation spéciale.

- Solde du budget de l'Etat (hors produits des emprunts et amortissement de la dette)

Tableau n° 11 : Situation du solde du budget de l'Etat au 30 juin 2024 hors produit des emprunts et amortissement de la dette en MMDH						
	2023	Prévisions 2024 (A)	Réalisations au 30 juin 2024	Prévisions ajustées 2024 (B)	Ecart (B) - (A)	Ecart (B) - (A) en %
Solde budget de l'Etat hors produits des emprunts et amortissement de la dette (*)	-62,8	-62,0	-27,5	-62,2	-0,2	0,3%

(*) Solde budgétaire tel qu'il ressort de la SCRT établie par la DTFE tout en tenant compte des retraitements ci-après :

- Les **recettes fiscales** telles qu'elles ressortent de la comptabilité budgétaire sont présentées sur une base nette des **remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux**. Elles sont **enregistrées sur la base des recouvrements**, à l'exception des recettes douanières qui sont enregistrées sur la base des droits constatés. Les recettes douanières constatées et non recouvrées sont prises en compte au niveau de la variation des opérations en instance comme « recettes à recouvrer ».
- Les données comptables concernant les **recettes diverses** sont diminuées, d'une part, des versements des CST destinés à être reversés à d'autres CST suite à des ouvertures de crédits (articles 22 et 27 de la LOF) et, d'autre part, des « recettes en atténuation des dépenses de la dette » qui sont déduites des intérêts bruts de la dette pour ne faire ressortir que les intérêts nets.
- Certains dons imputés sur les CAS sont reclassés au niveau des données comptables de la rubrique **Dons et legs**.
- A partir de 2019, le total des **recettes non fiscales** intègre le produit des « financements innovants » (cessions de certains actifs immobiliers).
- Les dépenses de la **compensation** sont enregistrées sur la base de la charge due et non des émissions. La différence est prise en compte au niveau de la variation des opérations en instance comme « charge à payer ».
- Les **dépenses de fonctionnement** sont augmentées ou diminuées, selon le cas, du solde d'exploitation des services de l'Etat gérés de manière autonome ;
- Les **dépenses d'investissement** sont augmentées ou diminuées, selon le cas, du solde d'investissement des services de l'Etat gérés de manière autonome.

La situation des charges et ressources du Trésor au terme du premier semestre de 2024, fait ressortir un déficit budgétaire de 27,5 MMDH contre -27,8 MMDH enregistrés à la même période de l'année 2023. Cette amélioration résulte d'une augmentation des recettes globales (+14,3 MMDH) plus importante que celles des dépenses (+13,9 MMDH).

Sur la base des résultats du 1^{er} semestre de l'année 2024 et des perspectives d'évolution du cadre macroéconomique pour le reste de l'année, les dispositions nécessaires seront prises pour maintenir le déficit budgétaire conforme aux objectifs fixés dans la Loi de Finances 2024, soit 4% du PIB.

► Evolution des flux et indicateurs d'endettement du Trésor

▪ Évolution des flux au titre de la dette du Trésor

Tableau n° 12 : Réalisations et prévisions des flux de la dette du Trésor au 30 juin 2024 en MDH					
	2023	Prévisions 2024 (A)	Réalisations au 30 juin 2024	Prévisions ajustées 2024 (B)	Ecart (B)-(A)
Amortissements	88 948	62 400	39 032	62 400	0
Intérieure	81 450	43 531	24 436	43 531	0
Extérieure	7 498	18 869	14 596	18 869	0
Intérêts et commissions	33 383	38 229	20 985	38 229	0
Intérieure	25 178	27 975	15 484	27 975	0
Extérieure	8 205	10 254	5 501	10 254	0
Service de la dette	122 331	100 629	60 017	100 629	0
Intérieure	106 628	71 506	39 920	71 506	0
Extérieure	15 703	29 123	20 097	29 123	0
Recettes d'emprunts	146 872	123 410	79 285	160 000	36 590
Intérieure	105 176	53 410	60 167	90 000	36 590
Extérieure	41 696	70 000	19 118	70 000	0

A fin juin 2024, les réalisations des charges en intérêts et commissions de la dette extérieure du Trésor se sont établies à 5 501 MDH, enregistrant ainsi une augmentation de l'ordre de 1 902 MDH par rapport à la même période de l'année 2023, soit une hausse de l'ordre de 52%. Cette évolution des charges durant le 1^{er} semestre 2024 est imputable essentiellement (i) au début de paiement des intérêts et commissions au titre de l'émission émise sur le marché financier international (MFI) en mars 2023 et (ii) à la poursuite de la hausse des niveaux des taux d'intérêt observée sur le MFI durant le 2^{ème} semestre 2023, notamment l'EURIBOR à 6 mois et des taux variables en \$US par rapport à leurs niveaux moyens facturés durant le 1^{er} semestre de l'année 2023.

Les réalisations des charges en intérêts et commissions de la dette intérieure à fin juin 2024 se sont établies, quant à elles, à près de 15 484 MDH contre 15 563 MDH à fin juin 2023, en baisse de 79 MDH ou 0,5%.

L'ajustement des prévisions au titre des recettes d'emprunt intérieur à moyen et long termes s'explique principalement par la poursuite de l'amélioration des conditions de financement du Trésor sur le marché domestique et qui s'est reflétée sur la structure de la demande concentrée principalement sur les maturités à 5 ans et plus, et partant des levées du Trésor, en faveur d'une baisse de la part de la demande et en conséquence des levées du Trésor sur les maturités à 2 ans et moins.

▪ Evolution de la dette du Trésor et des principaux indicateurs d'endettement

Tableau n° 13 : Évolution de l'encours (en millions DH)					
	2021	2022	2023	Fin juin 2024	Prévisions 2024*
Encours de la dette du Trésor	885 306	885 306	1 016 664	1 053 591	1 074 626
En % du PIB	69,4%	71,5%	69,5%	-	69,4%
Intérieure	681 527	722 916	763 045	794 737	806 793
En % du PIB	53,4%	54,3%	52,2%	-	52,1%
Extérieure	203 779	228 864	253 618	258 854	267 833
En % du PIB	16,0%	17,2%	17,3%	-	17,3%

*Estimations provisoires à fin juin

L'encours de la dette du Trésor est passé de 1 016,7 MMDH à fin 2023 à 1 053,6 MMDH à fin juin 2024, enregistrant une hausse de 36,9 MMDH ou 3,6%. L'encours de la dette intérieure du Trésor s'est établi à 794,7 MMDH à fin juin 2024, en hausse de 31,7 MMDH ou 4,1% par rapport à fin 2023 et celui de la dette extérieure du Trésor s'est établi à 258,8 MMDH à fin juin 2024, en hausse de 5,2 MMDH ou 2,1% par rapport à fin 2023.

Tableau n° 14 : Evolution des principaux indicateurs de coût et de risque de la dette du Trésor				
Indicateurs de coût et de risque				
	2021	2022	2023	Fin juin 2024
Part du court terme (En %)	12,7%	17,2%	11,8%	12,4%
Intérieure	13,5%	21,2%	13,6%	15,0%
Extérieure	9,8%	4,6%	6,5%	4,3%
Durée de vie moyenne (En années)	7 ans et 2 mois	6 ans 8 mois	7 ans 3 mois	7 ans 9 mois
Intérieure	6 ans 5 mois	5 ans 9 mois	6 ans 8 mois	7 ans 4 mois
Extérieure	9 ans 7 mois	9 ans 9 mois	8 ans 12 mois	9 ans 2 mois

Structure de la dette du Trésor				
	2021	2022	2023	Fin juin 2024
Structure par maturité résiduelle (en %)				
Court terme	12,7%	17,2%	11,8%	12,4%
Moyen terme	38,2%	35,5%	37,7%	33,8%
long terme	49,1%	47,3%	50,5%	53,8%
Structure par devises				
Dirham marocain	76,1%	73,1%	72,3%	73,7%
Euro	15,1%	16,0%	15,5%	14,8%
\$US et devises liées	7,7%	7,6%	9,0%	8,8%
Autres devises	1,1%	3,3%	3,1%	2,7%
Structure par type de taux d'intérêt				
Taux fixe	93,5%	89,2%	88,5%	88,4%
Taux variable (%)	6,5%	10,8%	11,5%	11,6%

Exécution des dépenses par classification administrative, économique et fonctionnelle

► Classification administrative et économique

Tableau n°15 : Classification administrative et économique des dépenses au 30 juin 2024 en MDH

	Fonctionnement						Investissement		
	Personnel			Matériel et Dépenses Diverses			Prévisions LF 2024	Emissions visées	Taux de réalisation
	Prévisions LF 2024	Emissions visées	Taux de réalisation	Prévisions LF 2024	Emissions visées	Taux de réalisation			
CHAMBRE DES REPRESENTANTS	460,6	201,6	43,8%	151,5	62,3	41,1%	20,0	2,4	12,1%
CHAMBRE DES CONSEILLERS	313,1	133,0	42,5%	137,2	76,9	56,1%	45,0	33,4	74,2%
CHEF DU GOUVERNEMENT	189,4	76,4	40,3%	701,8	641,3	91,4%	666,1	1 146,5	172,1%
RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	46,7	17,1	36,7%	46,1	9,9	21,6%	15,1	2,1	14,0%
JURIDICTIONS FINANCIERES	380,2	147,9	38,9%	95,0	27,3	28,7%	85,0	0,4	0,5%
JUSTICE	3 192,6	1 552,1	48,6%	304,1	203,0	66,8%	449,6	30,2	6,7%
AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COOPÉRATION AFRICAINE ET MAROCAINS RÉSIDANT A L'ETRANGER	2 698,4	1 144,0	42,4%	1 497,6	881,9	58,9%	397,0	132,0	33,3%
INTERIEUR	31 354,5	14 790,3	47,2%	4 429,5	4 624,1	104,4%	4 272,1	2 291,6	53,6%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION	9 262,2	4 451,8	48,1%	4 858,5	2 133,2	43,9%	1 965,1	21,6	1,1%
EDUCATION NATIONALE, PRESCOLAIRE ET SPORTS	41 863,3	21 307,9	50,9%	24 824,8	11 767,9	47,4%	9 767,9	3 109,6	31,8%
SANTE ET PROTECTION SOCIALE	14 449,9	6 795,4	47,0%	7 240,0	2 852,7	39,4%	9 000,0	2 390,2	26,6%
ECONOMIE, FINANCES	4 020,0	1 641,5	40,8%	627,9	297,0	47,3%	160,5	42,1	26,2%
TOURISME, ARTISANAT ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	287,4	130,9	45,5%	266,0	117,3	44,1%	1 042,7	275,7	26,4%
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	98,7	46,3	47,0%	28,3	7,1	25,0%	10,4	0,3	3,3%
EQUIPEMENT ET EAU	1 015,8	461,7	45,5%	637,9	129,8	20,3%	16 070,7	2 806,5	17,5%
TRANSPORT ET LOGISTIQUE	189,3	81,4	43,0%	108,8	31,6	29,1%	1 729	825,3	47,7%
AGRICULTURE, PECHE MARITIME, DEVELOPPEMENT RURAL ET EAUX ET FORETS	925,6	443,5	47,9%	3 523,4	1 362,1	38,7%	15 057,8	5 426,5	36,0%
HABOUS ET AFFAIRES ISLAMIQVES	1 189,4	558,5	47,0%	3 908,0	2 097,7	53,7%	1 030,2	859,6	83,4%
INVESTISSEMENT, CONVERGENCE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	31,8	8,4	26,5%	358,2	240,2	67,0%	3 439,2	40,9	1,2%
TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	241,2	112,5	46,6%	333,2	138,5	41,6%	221,8	5,2	2,3%

RAPPORT D'EXECUTION BUDGETAIRE ET DE CADRAGE MACROECONOMIQUE TRIENNAL

INDUSTRIE ET COMMERCE	251,2	120,5	48,0%	333,0	144,8	43,5%	1 740,6	353,9	20,3%
JEUNESSE, CULTURE ET COMMUNICATION	817,1	396,0	48,5%	2 287,9	1 387,5	60,6%	2 190,7	786,0	35,9%
INCLUSION ECONOMIQUE, PETITE ENTREPRISE, EMPLOI ET COMPETENCES	356,7	163,3	45,8%	1 330,7	321,4	24,2%	947,9	3,5	0,4%
TRANSITION NUMERIQUE ET REFORME DE L'ADMINISTRATION	85,8	32,9	38,3%	187,8	13,8	7,3%	1 758,7	1 365,0	77,6%
HAUT COMMISSARIAT AUX ANCIENS RESISTANTS ET ANCIENS MEMBRES DE L'ARMEE DE LIBERATION	74,7	35,4	47,3%	80,0	32,6	40,7%	6,7	0,4	6,0%
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN	360,3	169,3	47,0%	178,7	71,9	40,2%	23,6	6,4	27,3%
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL, URBANISME, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE	390,8	182,2	46,6%	838,6	282,1	33,6%	3 003,6	2 130,3	70,9%
SOLIDARITÉ, INSERTION SOCIALE ET FAMILLE	89,0	41,1	46,2%	635,0	300,9	47,4%	285,0	38,7	13,6%
ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET REINSERTION	1 974,7	899,8	45,6%	966,4	490,7	50,8%	160,7	94,3	58,7%
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	74,0	26,2	35,4%	51,6	14,3	27,7%	14,0	0,8	5,5%
CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE	2 769,0	1 172,9	42,4%	386,8	251,6	65,0%	423,4	233,9	55,2%
CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME	95,4	35,6	37,4%	89,0	17,2	19,3%	13,0	0,2	1,6%
INSTANCE NATIONALE DE LA PROBITE, DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	108,6	17,4	16,0%	46,6	2,6	5,6%	79,1	0,6	0,7%
AUTRES MINISTERES	41 966,0	20 938,1	49,9%	9 668,1	6 725,9	69,6%	5 603,3	2 099,0	37,5%
TOTAL MINISTERES	161 623,3	78 333,0	48,5%	71 158,0	37 760,4	53,1%	81 696,3	26 555,1	32,5%
ECONOMIE ET FINANCES - Charges communes - (Fonctionnement)				34 820,0	11 686,0	33,6%			
ECONOMIE ET FINANCES - Charges communes - (Investissement)							36 412,0	22 515,3	61,8%
ECONOMIE ET FINANCES - Dépenses relatives aux remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux				9 625,1	7 307,0	75,9%			
ECONOMIE ET FINANCES - Dépenses imprévues et dotations provisionnelles				2 200,0		0,0%			
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL (hors dette)				117 803,0	56 752,1	48,2%	118 108,3	49 070,4	41,5%

Source : Rapport trimestriel sur l'exécution de la Loi de Finances-2^{ème} trimestre de l'année 2024.

Précisions sur les taux de réalisation

Les dépenses du Budget Général de l'Etat comprennent les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. La situation détaillée d'exécution des dépenses par type du budget général se présente comme suit :

1. Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement composées principalement des dépenses de personnel, des dépenses du matériel et dépenses diverses, des charges communes-fonctionnement et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, sont globalement exécutées à hauteur de 135,1 MMDH à fin juin 2024, correspondant à un taux de réalisation de 48,3% des prévisions de la Loi de Finances 2024, qui s'élèvent à 279,4 MMDH.

Au niveau des dépenses de personnel, les émissions au titre du premier semestre de l'année s'établissent à 78,3 MMDH, correspondant à un taux de réalisation de 48,5% des prévisions de la Loi de Finances 2024, évaluées à un montant de 161,6 MMDH. Elles se décomposent comme suit :

- La paie servie par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) qui se chiffre à 65,7 MMDH, dont 61,7 MMDH au titre de la masse salariale structurelle et 3,9 MMDH au titre des rappels ;
- Les salaires payés par les comptables du réseau de la TGR ayant atteint 12,6 MMDH à fin juin 2024.

L'analyse des dépenses de personnel émises par département ministériel ou institution indique que sept ministères ont exécuté environ 52,9 MMDH ou 67,5% du montant total des émissions au titre des dépenses de personnel, contre 25,5 MMDH pour le reste des départements ministériels, soit 32,5% du montant total. La part prépondérante de l'exécution des dépenses de personnel a été consacrée aux départements relevant particulièrement des secteurs sociaux, administratifs et économiques, cela se justifie par l'effectif important des fonctionnaires que mobilisent ces secteurs pour l'accomplissement de leur mission. Il s'agit notamment, du ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports (21,3 MMDH avec un taux de réalisation de 50,9%), du ministère de l'Intérieur (14,8 MMDH avec un taux de réalisation de 47,2%), du ministère de la Santé et de la Protection Sociale (6,8 MMDH avec un taux de réalisation de 47,0%), du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (4,5 MMDH avec un taux de réalisation de 48,1%), du ministère de l'Economie et des Finances (1,6 MMDH avec un taux de réalisation de 49,8%), du ministère de la Justice (1,6 MMDH avec un taux de réalisation de 40,8%) et du conseil supérieur du pouvoir judiciaire (1,2 MMDH avec un taux de réalisation de 42,4%).

Au niveau des dépenses de matériel et dépenses diverses (MDD), les émissions ont atteint un montant de 37,8 MMDH, représentant un taux de réalisation de 53,1% des prévisions de la Loi de Finances 2024, qui s'élèvent à un montant de 71,2 MMDH. Ces émissions sont constituées principalement des débloques des transferts au profit

notamment des EEP, SEGMA, CST d'un montant de 27,4 MMDH, soit 72,5% du total des dépenses exécutées au titre des dépenses du MDD.

Durant le premier semestre de l'année 2024, les secteurs sociaux accaparent près de 43,6% de l'ensemble des émissions au titre des dépenses du MDD, soit un montant de 16,7 MMDH, dont 13,9 MMDH ont été émises par le secteur de l'enseignement (11,8 MMDH de ces dépenses ont été exécutée par le ministère de de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports avec un taux de réalisation de 47,4% et 2,1 MMDH par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation avec un taux de réalisation 43,9%) et 2,8 MMDH par le secteur de la santé et de la protection sociale.

Cela peut s'expliquer par le volume important des transferts effectués à fin Juin 2024, sous forme de subventions, au profit notamment des Académies Régionales d'Éducation et de Formation, de l'Office National des Œuvres Universitaires, Sociales et Culturelles, des Centres Hospitaliers Universitaires, des Hôpitaux Provinciaux et Préfectoraux et au Fonds d'Appui à la protection et à la Cohésion Sociale.

Par ailleurs, deux départements ont enregistré les taux de réalisation les plus élevés. Il s'agit du ministère de l'Intérieur et du Chef du Gouvernement avec respectivement 104,4%, 91,4% des prévisions de la LF. Cela s'explique par la prise en compte, au niveau des émissions, des crédits additionnels aux crédits initiaux de la LF, qui proviennent notamment des prélèvements effectués sur le chapitre DIDP⁵ et des ouvertures de crédits⁶ par arrêtés du ministre chargé des finances.

Quant aux charges communes, les émissions se sont établies à fin juin 2024 à 11,7 MMDH, représentant un taux de réalisation de 33,6% des prévisions de la Loi de Finances 2024 de 34,8 MMDH. Ces émissions tiennent compte des dépenses au titre du soutien aux prix à la consommation et des mesures d'accompagnement de 4,56 MMDH, ayant enregistré une baisse de 9,4 MMDH par rapport à la même période de l'année dernière.

S'agissant des dépenses de remboursements, de dégrèvements et des restitutions fiscaux, elles sont exécutées à fin juin 2024 à hauteur de 75,9% pour un montant de 7,3 MMDH sur des prévisions de la Loi de Finances 2024 de 9,6 MMDH.

2. Dépenses d'investissement :

Les émissions des dépenses d'investissements se sont établies au titre du premier semestre de l'année 2024 à 49,1 MMDH, correspondant à un taux de réalisation de 41,5% sur des prévisions de la Loi de Finances 2024 de 118,1 MMDH.

Durant le premier semestre de l'année 2024, et sans tenir compte des émissions au titre du chapitre des charges communes-investissement, six ministères ont exécuté environ 18,1 MMDH ou 68,4% du montant total des émissions au titre des dépenses d'investissement des ministères, contre 8,4 MMDH pour les autres départements ministériels, soit 31,6% du montant total. La part la plus significative de l'exécution des dépenses d'investissement se

⁵ Article 42 de la LOF.

⁶ 3^{ème} alinéa des articles 22 et 27 de la LOF.

situé au niveau des départements relevant particulièrement des secteurs sociaux, productifs et d'infrastructures porteurs des projets structurants et des grands programmes d'investissement. Il s'agit notamment, du ministère de l'Agriculture, de Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (5,4 MMDH avec un taux de réalisation de 36,0%), du ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports (3,1 MMDH avec un taux de réalisation de 31,8%), du ministère de l'Equipement et de l'Eau (2,8 MMDH avec un taux de réalisation de 17,5%).

Par ailleurs, le département du Chef du Gouvernement a affiché un taux de réalisation supérieur à 100%, soit 172,1% des prévisions de la LF. Cela peut s'expliquer par la prise en compte au niveau des émissions, des crédits additionnels ouverts par arrêté⁷ du ministre chargé des finances.

⁷ 3^{ème} alinéa des articles 22 et 27 de la LOF.

► Classification fonctionnelle

Tableau n° 16 : Classification fonctionnelle des dépenses au 30 juin 2024 en MDH

		Prévisions LF 2024	Emissions visées	Taux de réalisation
Affaires économiques	PERSONNEL	3 100,6	1 440,8	46,5%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	4 711,4	1 838,0	39,0%
	INVESTISSEMENT	29 175,7	10 341,4	35,4%
Total Affaires économiques		36 987,7	13 620,2	36,8%
Protection de l'environnement	PERSONNEL	89,2	40,6	45,5%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	70,0	16,9	24,2%
	INVESTISSEMENT	99,0	4,4	4,4%
Total Protection de l'environnement		258,2	61,9	24,0%
Logements et équipements collectifs	PERSONNEL	390,8	182,2	46,6%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	1 847,4	519,5	28,1%
	INVESTISSEMENT	11 218,9	2 845,5	25,4%
Total Logements et équipements collectifs		13 457,1	3 547,2	26,4%
Santé	PERSONNEL	14 449,9	6 796,4	47,0%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	7 221,0	2 848,9	39,5%
	INVESTISSEMENT	90 00,0	2 400,8	26,7%
Total Santé		30 670,9	12 046,1	39,3%
Loisirs, culture et culte	PERSONNEL	3 450,7	1 593,3	46,2%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	6 371,8	3 526,7	55,3%
	INVESTISSEMENT	5 441,2	3 749,9	68,9%
Total Loisirs, culture et culte		15 263,7	8 869,9	58,1%
Enseignement	PERSONNEL	51 057,7	25 733,5	50,4%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	30 482,3	14 076,0	46,2%
	INVESTISSEMENT	10 205,1	971,0	9,5%
Total Enseignement		91 745,1	40 780,6	44,4%
Protection sociale	PERSONNEL	163,7	76,5	46,7%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	734,0	337,8	46,0%
	INVESTISSEMENT	357,3	96,1	26,9%
Total Protection sociale		1 255,0	510,3	40,7%
Autres classes	FONCTIONNEMENT, DONT:	108 641,0	57 066,3	52,5%
	PERSONNEL	88 920,6	42 469,7	47,8%
	INVESTISSEMENT	16 199,1	6 146,8	37,9%
Total autres classes		124 840,2	63 213,1	50,6%

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

III.1. Contexte de préparation du PLF 2025

La préparation du PLF au titre de l'année 2025 est conduite dans le cadre des Hautes Orientations Royales contenues dans le discours de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, prononcé à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de la Fête du Trône. Cette préparation s'inscrit pleinement dans une vision ambitieuse visant à accélérer d'une manière qualitative les divers chantiers de réforme, notamment à travers la poursuite de la mise en œuvre de ceux entamés et qui visent à renforcer les fondements de l'Etat social, la consolidation de la dynamique de l'investissement public et privé et la création de l'emploi, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles, tout en renforçant leur gouvernance afin de garantir leur pérennité. D'autre part, le gouvernement veillera à travers le PLF pour l'année 2025, à maintenir une vigilance accrue pour gérer de manière proactive et efficace les défis conjoncturels, liés à la préservation de la souveraineté hydrique, alimentaire et énergétique, ainsi que le soutien du pouvoir d'achat des citoyennes et citoyens marocains.

Le budget 2025 intervient dans un contexte caractérisé par une reprise significative de la croissance économique, favorisée par le rebond du secteur de tourisme et par le recul progressif des tensions inflationnistes encourageant ainsi la demande intérieure. Cette dynamique de croissance a été également soutenue par les solides performances du secteur secondaire, ainsi que le dynamisme des activités non agricoles. Toutefois, le secteur agricole a connu une contraction de sa contribution à la croissance économique en raison de la persistance de la sécheresse et de la diminution des surfaces cultivées.

Dans un autre registre, le Maroc a été témoin d'un fort séisme ayant frappé la région d'Al Haouz en date du 8 septembre 2023, causant des pertes humaines ainsi que d'importants dégâts notamment au niveau des infrastructures. Une commission interministérielle, a été mise en place conformément aux Hautes Orientations Royales, œuvrant pour le déploiement du programme de reconstruction et d'aménagement des zones sinistrées, dont le montant a été estimé à 120 MMDH. Ce programme couvre les 6 provinces et préfectures affectées par le séisme et cible une population de 4,2 millions d'habitants, sur une période de 5 ans.

Par ailleurs, notre pays s'est engagé dans diverses politiques à caractère social et économique au cours des dernières années, lui conférant une robustesse face aux différentes crises mondiales. Les réalisations accomplies et les mesures entreprises au cours de ces périodes de turbulences ont fonctionné comme un rempart, offrant une protection substantielle sur les plans économique, financier et social ainsi qu'un soutien au pouvoir d'achat des ménages marocains.

Dans ce cadre, et en sus des différentes mesures déployées lors des années 2022 et 2023 en réponse aux crises successives ayant affecté l'économie marocaine, l'année 2024 a été marquée par l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 14 MMDH au profit du budget général, visant à soutenir les Etablissements et Entreprises Publics (EEP) affectés par les fluctuations internationales des prix, ainsi qu'à couvrir les dépenses du personnel

résultant des accords du dialogue social entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Cette action s'inscrit dans la dynamique continue qui caractérise le travail du gouvernement, et qui grâce à l'effort de recouvrement des recettes fiscales, dégagera des marges financières permettant de maintenir les équilibres budgétaires de l'État.

S'inscrivant dans la même lignée de ces ambitions et en vue d'assurer la stabilité des prix et soutenir le pouvoir d'achat des marocains, le gouvernement a mis en place plusieurs mesures :

- ▶ **L'allocation d'une enveloppe budgétaire de 97 MMDH** au profit de la caisse de compensation entre 2022 et 2024, afin de maintenir la stabilité des prix du gaz butane, du sucre, et du blé tendre, en vue d'atténuer les pressions inflationnistes ;
- ▶ La mobilisation, au cours de la période 2022-2024, d'une enveloppe budgétaire de **13 MMDH, au profit de l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable** pour soutenir les coûts de production de l'électricité sans répercuter cette charge sur les prix de vente aux familles marocaines et aux divers consommateurs ;
- ▶ **Le soutien des professionnels du secteur de transport, en leur accordant une enveloppe budgétaire de 8,5 MMDH** pour la période 2022-2024 ;
- ▶ La mobilisation de **20 MMDH**, et ce conformément aux Hautes Instructions Royales, pour **atténuer les effets de la sécheresse sur le secteur agricole** aux termes des années 2022 et 2023.

Dans un autre sillage, le gouvernement poursuit ses engagements à caractère social et économique par l'adoption et l'accomplissement de plusieurs projets :

- ▶ **L'accélération de l'instauration des grands chantiers de réforme sur le plan social**, notamment la poursuite de la mise en place du chantier de la protection sociale, la réforme du système d'éducation, la réhabilitation d'un système de santé pleinement adapté aux besoins des marocains, ainsi que l'adoption d'une nouvelle politique d'aide au logement basée sur une aide financière directe au profit des acquéreurs en vue d'accéder à un logement décent ;
- ▶ **La poursuite de la mise en œuvre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales en milieu rural (PRDTS)**, ainsi que **l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)**, ayant permis une réduction notable du taux de pauvreté durant ces dernières années ;
- ▶ **La continuité de la mise en œuvre des engagements de l'État issus du dialogue social**, dont l'objectif est d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages marocains :
 - La mobilisation d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 5,6 MMDH au titre de l'année 2023 au profit des fonctionnaires d'un ensemble de secteurs ;
 - L'institutionnalisation du dialogue social, à travers la signature de la charte nationale du dialogue social et l'instauration des mécanismes de mise en œuvre des accords qui en résultent. Cette charte permettra aux syndicats de veiller sur la protection des droits sociaux et économiques des différentes catégories concernées d'une manière effective. Cela a permis de prendre des mesures inédites au bénéfice

de 4,2 millions ménages de la classe moyenne, incarnant ainsi la Haute Vision de Sa Majesté le Roi ;

- La présentation du projet de Loi Organique n° 97.15, définissant les conditions et les modalités d'exercice du droit de grève, qui intègre les amendements issus des équipes parlementaires ainsi que les propositions des partenaires sociaux et économiques. Ces initiatives reflètent la volonté déterminée de l'État de prendre en compte les revendications des syndicats, notamment en ce qui concerne la classe ouvrière et ses conditions de travail.
- ▶ La mise en place de **plusieurs mesures**, en application des Hautes Orientations Royales, **afin de stimuler l'économie et renforcer la dynamique de l'investissement public et privé en faveur de la création de l'emploi**, notamment par la publication de la charte d'investissement, l'amélioration continue du climat des affaires et l'accélération du processus d'approbation des projets d'investissement à fort valeur ajoutée en vue de créer la richesse et stimuler l'offre d'emploi ;
- ▶ Dans le domaine de l'économie verte et du développement durable, notre pays poursuit avec détermination le progrès scientifique en faveur des projets prometteurs dans le domaine d'énergies renouvelables, visant à réduire notre dépendance énergétique à moins de 50%.

L'accomplissement des engagements du gouvernement, aussi bien sur les plans sociaux qu'économiques n'aurait pas réussi, si notre pays ne s'est pas doté de fondements solides au niveau de la transition démocratique, à travers principalement la constitution de 2011, ayant transformé les organes d'autorité en mécanisme de modernisation de gestion et d'atteinte des objectifs de développement. Parmi les principales réalisations du gouvernement dans ce domaine :

- ▶ **Le lancement des ateliers de révision du Code de la famille** pour traduire la Haute Sollicitude que Sa Majesté le Roi ne cesse d'accorder à la promotion des questions de la femme et de la famille en général ;
- ▶ **La mise en place, conformément aux Hautes Directives Royales, d'une politique visant à prévenir les racines de l'extrémisme religieux** et la violence qui en découle afin de garantir une contribution pionnière dans la lutte contre le terrorisme.

Le gouvernement a également réussi, à préserver la soutenabilité des finances publiques et à dégager des marges budgétaires, ce qui a été traduit par :

- ▶ La poursuite de la mise en œuvre de la loi-cadre n° 69-16 relative à la réforme fiscale ayant permis de mobiliser environ 100 MMDH supplémentaires étalés sur trois ans. De même, les recettes fiscales ont enregistré une augmentation moyenne annuelle de 12,5% durant la période de 2021 à 2023. Cette tendance haussière a été également confirmée par les résultats des sept premiers mois de l'année 2024, où les recettes fiscales ont augmenté de 18 MMDH, soit environ 11,6% par rapport à la même période un an auparavant. Par ailleurs, le gouvernement prévoit de réduire le déficit budgétaire de 3,1 points du PIB par rapport à 2020, pour atteindre une valeur estimée

à 4% du PIB d'ici fin 2024. Quant au ratio d'endettement, cet indicateur a enregistré une baisse de 2,7%, passant de 72,2% du PIB en 2020 à 69,5% en 2023 ;

- ▶ Une tendance favorable des divers indicateurs économiques, dès les premiers mois de l'année 2024, notamment grâce au soutien apporté au secteur non agricole, catalysé par la reprise de la demande intérieure due au renforcement du pouvoir d'achat des ménages. En outre, la demande extérieure a également enregistré une expansion notable à fin juillet 2024, comme en atteste l'augmentation des exportations dans plusieurs secteurs clés : les ventes du secteur d'automobile ont progressé de 8,5%, celles du secteur aéronautique de 20,3%, et les exportations de phosphates et dérivés de 14,1%, par rapport à la même période de l'année précédente ;
- ▶ Une performance remarquable du secteur du tourisme, avec un chiffre record de 10 millions d'arrivées touristiques au terme des sept premiers mois de l'année 2024. Cette reprise significative a généré des recettes touristiques en devises estimées à 59,4 MMDH, marquant une hausse de 3,5 % par rapport à la même période de l'année précédente. Par ailleurs, les investissements directs étrangers au Maroc ont enregistré une augmentation exceptionnelle, atteignant 22,2 MMDH à fin juillet 2024. En conséquence, le taux de croissance économique devrait atteindre 3,3 % d'ici la fin de l'année ;
- ▶ L'appréciation de la robustesse de l'économie marocaine ces dernières années, par les différentes institutions financières internationales, notamment le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale, qui ont salué la résilience de l'économie de notre pays face aux crises mondiales successives, ainsi que l'engagement du gouvernement dans plusieurs politiques et réformes sur le plan social et économique. Sur cette lignée, l'agence de notation « Standard & Poor's Global Ratings » a rehaussé de « Stable » à « Positive » la « Perspective » en confirmant la note « BB+/B » de la dette à long terme et à court terme en devises et en monnaie locale du Maroc.

III.2. Orientations et objectifs prioritaires du PLF 2025

En conformité avec les Hautes Directives Royales et les orientations du programme gouvernemental, le gouvernement s'engage dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour l'année 2025, à intensifier ses efforts pour opérer une transformation structurelle de l'économie marocaine. Cette transformation vise à rendre l'économie plus vigoureuse, durable, résiliente et créatrice de richesse.

Egalement, et compte tenu des enjeux liés aux contextes national et international, les priorités suivantes⁸ ont été fixé par le PLF 2025:

⁸ Circulaire du Chef de gouvernement n°10/2024 en date du 06 août 2024 relative à la préparation du Projet de Loi de Finances pour l'année budgétaire 2025

1. La poursuite du renforcement des piliers de l'État social

Sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, le Maroc s'est engagé dans une nouvelle ère de réformes novatrices, visant à renforcer notre modèle social et de développement. Parmi ces réformes, figure le chantier de la généralisation de la protection sociale ainsi que les programmes visant à renforcer les fondements de l'État social.

Au cours des deux dernières années, des progrès significatifs ont été réalisés, notamment dans la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) de base, au profit de diverses catégories sociales, conformément aux objectifs fixés par Sa Majesté le Roi. Au premier semestre de l'année 2024, plus de 4 millions de ménages, représentant plus de 11 millions de citoyens, ne pouvant s'acquitter des droits de cotisation, bénéficient désormais de l'AMO avec la mobilisation d'une enveloppe budgétaire annuelle de près de 9 MMDH. En outre, l'efficacité de cette initiative a été renforcée par le déploiement accéléré des systèmes de ciblage, notamment le Registre Social Unifié (RSU) et le Registre National de la Population (RNP), ce qui a permis d'inscrire plus de 5 millions de ménages, soit plus de 18 millions de personnes dans le RSU.

La réussite de cette généralisation repose également sur la refonte du système national de santé, visant à fournir des services de santé de qualité à tous les citoyens. Dans ce cadre, le gouvernement poursuivra ainsi les travaux de réhabilitation des hôpitaux provinciaux et régionaux, tout en procédant à la reconstruction de l'hôpital universitaire Ibn Sina de Rabat. Il veillera également à l'accélération des travaux de construction et d'équipement des hôpitaux universitaires de Laâyoune et Agadir et le lancement de nouveaux projets similaires à Er-Rachidia, Beni Mellal et Guelmim. Le gouvernement veillera également à la modernisation continue des hôpitaux universitaires existants et à la réhabilitation de près de 1.400 établissements de soins de santé primaires, en particulier en milieu rural. A cet effet, le gouvernement a réussi à réhabiliter 827 centres de santé, tandis que 524 autres verront leurs travaux achevés d'ici avril 2025.

Par ailleurs, des efforts seront déployés pour renforcer la gouvernance hospitalière à travers la mise en place des Groupements Sanitaires Territoriaux (GST), de la Haute Autorité de Santé (HAS), de l'Agence Marocaine des Médicaments et des produits de Santé, ainsi que de l'Agence Marocaine du Sang et de ses dérivés. D'autre part, le gouvernement s'emploie à valoriser et renforcer les ressources humaines du secteur de la santé par l'introduction de la loi relative aux métiers de la santé, qui porte sur l'amélioration du niveau d'encadrement médical et paramédical, visant à atteindre l'objectif de 25 professionnels de santé pour 10.000 habitants à l'horizon 2026 et 45 professionnels de santé pour 10.000 habitants à l'horizon 2030. Il est également prévu que toutes les structures sanitaires soient dotées d'un Système d'Information Intégré d'ici fin 2025.

Parallèlement, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre effective du chantier de la généralisation de l'Aide Social Directe en opérationnalisant l'Agence Nationale d'Aide Sociale, avec une enveloppe budgétaire de 26,5 MMDH pour l'année 2025. Le financement de ces programmes sociaux sera assuré par :

- ▶ Le redéploiement des ressources allouées initialement aux programmes sociaux antérieurs ;
- ▶ Les recettes de la contribution sociale de solidarité ;
- ▶ D'autres recettes fiscales affectées au Fonds d'Appui à la Protection Sociale et à la Cohésion Sociale ;
- ▶ Les marges budgétaires résultant de la réforme progressive de la caisse de compensation.

Dans une autre perspective, et conformément aux Hautes Directives Royales ainsi que les dispositions de la loi cadre n°51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, le gouvernement a mis en place la « feuille de route 2022-2026 pour une école publique de qualité pour tous ». Ainsi, l'année 2023-2024 a connu l'ouverture de 4.700 nouvelles classes et le recrutement de 6.000 éducatrices et éducateurs, ce qui a permis d'augmenter le taux d'inscription à 15%. Ces efforts seront renforcés par la généralisation du préscolaire à l'horizon 2028, avec la création annuelle des 4.000 unités éducatives et la poursuite du développement d'un modèle du préscolaire efficace. De même, le gouvernement poursuivra l'expansion du modèle des « Ecoles pionnières » à 2.000 établissements primaires, bénéficiant à près d'un million d'élèves supplémentaires pour l'année scolaire 2024-2025. Durant la même période, le gouvernement entamera la mise en place d'un laboratoire numérique dans le cadre du « projet d'établissement intégré » pour enrichir et diversifier les moyens mis à disposition du système éducatif.

D'autre part, dans le cadre de la réforme universitaire et de la valorisation des ressources humaines, le gouvernement poursuivra le déploiement du Plan National d'Accélération de la Transformation de l'Ecosystème d'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation nommé « Pacte ESRI 2030 ». Ainsi, l'État continuera de répondre aux besoins des secteurs prioritaires en matière de formation des compétences, notamment à travers le « programme de formation des enseignants du primaire et du secondaire » ainsi que le programme visant à augmenter le nombre de professionnels de la santé. Dans le même cadre, le programme de renforcement du nombre de diplômés des universités publiques marocaines dans les spécialités numériques, permettra d'atteindre 22.500 diplômés d'ici 2027, et ce en vue de renforcer la formation des ingénieurs, des cadres intermédiaires et des techniciens spécialisés dans ce domaine, afin d'assurer l'accompagnement du développement de l'industrie nationale. Par ailleurs, le gouvernement continuera d'améliorer les mécanismes de ciblage des bénéficiaires des programmes sociaux, notamment des bourses universitaires grâce au RSU, tout en renforçant les services d'hébergement, de restauration et les activités culturelles et sportives dans les universités marocaines.

Le gouvernement poursuivra également la mise en œuvre de la feuille de route pour le développement de la formation professionnelle, en réponse aux besoins du marché du travail, avec l'achèvement des travaux des Cités des Métiers et des Compétences dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Béni Mellal-Khénifra, Casablanca-Settat et Dakhla-Oued Eddahab, portant la capacité d'accueil globale à 34.000 stagiaires pour l'année 2025-2026 dans diverses filières de formation. De surcroît, et dans le cadre du partenariat public-

privé pour la gestion de la formation professionnelle, la formation dans les métiers stratégiques sera renforcée à travers la création de nouveaux instituts, notamment dans les secteurs de l'industrie pharmaceutique et de l'eau, l'assainissement et l'environnement (Institut de Formation dans les Métiers de l'Industrie Pharmaceutique à Casablanca et Institut de Formation dans les Métiers de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Environnement à Fès).

En vue de soutenir le pouvoir d'achat face aux défis économiques, tant au niveau national qu'international, le gouvernement maintiendra son soutien aux produits de base, en l'occurrence le gaz butane, le sucre raffiné et la farine de blé tendre, avec une allocation prévue de 16,5 MMDH à la caisse de compensation en 2025. Les mesures fiscales et douanières à dimension sociale seront également poursuivies pour exonérer les produits de première nécessité, ainsi que le soutien aux intrants agricoles pour préserver le capital végétal et animal.

Le gouvernement poursuivra également le programme de reconstruction et de réhabilitation des zones affectées par le séisme d'Al Haouz. Près d'un an après cette tragédie, environ 59.438 logements endommagés ont été recensés, et des aides ont été versées à près de 57.000 bénéficiaires (un montant de 1,4 MMDH) au premier juillet de l'année en cours. La première tranche des aides fixés à 20.000 dirhams par bénéficiaire a cumulé un montant de 1,1 MMDH, alors que, la deuxième tranche des aides, fixant 20.000 dirhams pour les travaux de réhabilitation et 40.000 dirhams pour les travaux de reconstruction, a cumulé un montant de 206 MDH versé au profit de 9.584 bénéficiaires. Parallèlement, une assistance technique avec l'intervention d'architectes, de bureaux d'études, de laboratoires et de géomètres a été fournie aux bénéficiaires pour faciliter la reconstruction, outre la mise en place d'un système de veille pour le contrôle et le suivi des prix des matériaux dans les zones sinistrées.

Par ailleurs, et conformément aux Hautes Instructions Royales, la poursuite de la mise en œuvre du programme d'aide au logement visera à soutenir environ 110.000 ménages par an, notamment ceux à revenus faibles et moyens, y compris les Marocains Résidant à l'Étranger. Ce programme doté d'un budget annuel de 9,5 MMDH pour la période 2024-2028, a déjà permis, à fin juillet 2024, d'allouer 1.500 MDH à plus de 18.000 bénéficiaires. En ce qui concerne les logements insalubres, en particulier les bidonvilles, le gouvernement intensifiera ses efforts pour améliorer les conditions de vie de leurs habitants à travers la mise en œuvre d'un programme de relogement des ménages restants, actuellement estimés à environ 120.000 ménages, avec l'objectif de déclarer toutes les villes marocaines « sans bidonvilles » à l'horizon 2029.

Le gouvernement s'engage également à poursuivre l'œuvre du développement humain global, initiée sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi que Dieu L'assiste, à travers la mise en œuvre des programmes de la troisième phase de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Ces programmes se concentrent sur l'amélioration des revenus, l'inclusion économique des jeunes, l'impulsion du capital humain des générations montantes et l'accompagnement des personnes en situation de précarité. Parallèlement, dans le cadre des engagements pris lors du dialogue social, le gouvernement mobilisera une enveloppe budgétaire de plus de 19 MMDH pour l'année 2025, avec un coût cumulé de plus de 44 MMDH d'ici 2026, afin de répondre aux priorités sociales et économiques du pays.

En ce qui concerne les Marocains Résidant à l'Étranger (MRE), le gouvernement mettra en œuvre plusieurs programmes et projets visant à améliorer leurs conditions de vie et à défendre leurs droits culturels, éducatifs et sociaux. Le renforcement de l'identité nationale constituera également une priorité, dans le cadre de la stratégie culturelle au titre de l'année 2025. Cette stratégie s'articulera autour de la promotion du dialogue interculturel et de la création des opportunités d'emploi dans les industries culturelles, renforçant ainsi le lien entre les MRE et leur pays d'origine tout en valorisant leur contribution au développement culturel et économique du Maroc.

2. La consolidation de la dynamique de l'investissement et de la création d'emplois

L'engagement du gouvernement pour le renforcement des piliers de l'État social s'accompagne de la nécessité impérieuse de créer un environnement propice à l'investissement. Dans cette perspective, le PLF 2025 constitue une étape fondamentale pour consolider cette orientation et atteindre un équilibre stratégique entre les dimensions sociales et économiques conformément à la voie de développement tracée par Sa Majesté le Roi, que Dieu Le glorifie. Le gouvernement a ainsi élaboré une feuille de route claire, plaçant la promotion de l'emploi en tête de ses priorités. Cette feuille de route inclut des plans d'action concrets pour les prochaines années, visant notamment à soutenir l'emploi en milieu rural, à restructurer les programmes actifs d'emploi et à accompagner les très petites, petites et moyennes entreprises. Un accent particulier sera mis sur le soutien de l'activité économique des femmes et leur accès au marché du travail.

En harmonie avec ces ambitions, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre la nouvelle charte d'investissement, dont les objectifs sont de créer des opportunités d'emploi, de générer une forte valeur ajoutée et de réduire les disparités régionales, à travers, notamment l'activation des mécanismes de gouvernance et de suivi, qui sera assurée par la création de l'Observatoire National de l'Investissement. Simultanément, la réforme des centres régionaux d'investissement, sera poursuivie afin d'accroître leur efficacité, en leur confiant la supervision de l'ensemble du processus d'investissement. De plus, la mise en œuvre des mesures inscrites dans la « feuille de route stratégique 2023-2026 pour améliorer le climat des affaires » sera accélérée, incluant l'amélioration du système de passation des marchés publics, le soutien au financement coopératif, la réduction des délais de paiement, la facilitation de la création des entreprises par voie électronique, ainsi que l'opérationnalisation de la réforme fiscale pour un système stable et transparent vis-à-vis des investisseurs et de l'ensemble des acteurs.

De surcroît, plusieurs projets d'envergure seront lancés dans des secteurs stratégiques tel que le ferroviaire, l'aviation, l'énergie, l'eau, le tourisme, l'agriculture et les transports urbains, en préparation des grands événements sportifs à venir, particulièrement la Coupe du Monde 2030.

Face aux défis actuels et futurs en matière de sécurité hydrique, alimentaire et énergétique, et conformément aux Hautes Orientations Royales exprimées à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'accession au trône de Sa Majesté, le gouvernement s'engage à

atteindre l'objectif stratégique de garantir l'accès à l'eau potable pour tous les citoyens et de couvrir 80% au moins des besoins en irrigation sur l'ensemble du territoire national.

Pour y parvenir, le gouvernement veillera à l'accélération de la mise en œuvre du Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation 2020-2027, notamment à travers :

- ▶ Le parachèvement du programme de construction de barrages, en accordant la priorité aux projets situés dans les régions connaissant des précipitations importantes ;
- ▶ L'accélération de la réalisation des grands projets de transfert d'eau entre les bassins hydrauliques, en assurant la connexion entre le bassin d'Oued Laou-Larache et Loukous et celui d'Oued Oum Er-Rbia, en passant par les bassins Oued Sebou et Bouregreg, qui permettront l'exploitation d'un milliard de mètres cubes d'eau ;
- ▶ La réalisation accélérée des stations de dessalement de l'eau de mer, pour mobiliser annuellement plus de 1,7 milliard de mètres cubes d'eau, ce qui permettra de couvrir plus de la moitié des besoins en eau potable d'ici 2030 et d'irriguer d'importantes superficies agricoles.

S'inscrivant dans cette ambition, le gouvernement mettra également en œuvre les Hautes Orientations Royales, en développant une industrie nationale dédiée au dessalement de l'eau de mer. Il encouragera la création de filières de formation d'ingénieurs et de techniciens spécialisés, ainsi que la constitution d'entreprises nationales spécialisées dans la construction et l'entretien des stations de dessalement, tout en encourageant l'innovation et l'usage des nouvelles technologies dans le domaine de gestion de l'eau. Par ailleurs, un programme ambitieux de traitement et de réutilisation des eaux sera également adopté pour répondre aux exigences croissantes en matière de gestion durable de l'eau.

Le renforcement de la capacité de production des stations de dessalement nécessite une accélération dans la réalisation du projet d'interconnexion électrique. Ce projet vise à acheminer l'énergie renouvelable à partir des Provinces du sud, vers le Centre et le Nord du pays, avec une capacité prévue de 3.000 mégawatts à l'horizon 2027. Dans ce cadre, l'année 2025 sera déterminante pour l'accélération de la transition énergétique du Maroc, avec pour objectif de porter la contribution des énergies renouvelables à plus de 52% de la capacité électrique installée d'ici 2030. Ainsi, plusieurs parcs éoliens entreront en service, parallèlement au lancement de projets solaires majeurs, tels que la centrale « Noor Midelt 1 » d'une capacité de 800 MW et « Noor Atlas » avec 300 MW au titre de l'année en cours, outre des projets d'énergie éolienne qui seront réalisés par le secteur privé.

Sur cette dynamique, le gouvernement mettra l'accent sur le développement de nouvelles filières énergétiques, notamment l'hydrogène vert. Parallèlement, il continuera de promouvoir l'usage du gaz naturel dans la production de l'énergie en transformant les stations fonctionnant au fuel et au charbon à des stations pouvant être alimentées par du gaz naturel, afin de réduire la dépendance aux produits pétroliers et aux combustibles solides.

Aussi, et afin de renforcer la résilience du secteur agricole face au changement climatique, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la stratégie « Génération Green » en encourageant l'irrigation de complément pour améliorer la productivité agricole et augmenter la production céréalière. De nouveaux projets d'agriculture solidaire de nouvelle génération, en particulier dans les régions montagneuses et les zones rurales des oasis, seront également lancés.

En outre, à travers le PLF 2025, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la feuille de route du secteur touristique 2023-2026 avec l'objectif d'attirer 17,5 millions de touristes, de générer 120 MMDH de recettes en devises et de créer 200.000 emplois directes et indirectes à l'horizon 2026. A cet effet, le programme ambitieux « Cap Hospitality » a été lancé en partenariat avec l'État, le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement et les banques marocaines. Ce programme ambitieux vise à rénover et agrandir les infrastructures hôtelières, ainsi qu'à reprendre les hôtels en arrêt d'activité. Il propose aux investisseurs et opérateurs du secteur des prêts gratuits sans intérêts, entièrement pris en charge par l'État avec la mobilisation d'une enveloppe budgétaire de près de 4 MMDH.

Parallèlement, le gouvernement mettra en œuvre la stratégie « Maroc Numérique 2030 » pour piloter la transformation numérique du pays. Cette stratégie repose sur deux axes principaux : le premier vise à améliorer la gestion numérique, tandis que le second cherche à dynamiser l'économie numérique en développant des solutions locales et efficaces. L'objectif est de stimuler la création d'emplois par la migration des services vers le numérique, de développer un système de soutien pour les start-ups et d'accompagner la numérisation des petites et moyennes entreprises.

3. La poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles

En concordance avec l'approche globale adoptée pour la mise en œuvre des priorités sociales et économiques du PLF 2025, le gouvernement poursuivra les réformes structurelles avec des objectifs et des priorités claires, afin de renforcer la compétitivité du pays et son intégration dans l'économie globale.

Dans le cadre des chantiers de réforme du système judiciaire et du soutien à l'indépendance du pouvoir judiciaire, le gouvernement a transféré la présidence du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur de la Magistrature, du Ministre de la justice au président délégué du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire. De plus, plusieurs projets de loi ont été mis dans le circuit d'adoption législative, notamment le projet de loi sur la procédure civile, le projet de loi sur les peines alternatives, et celui relatif à l'organisation et à la gestion des établissements pénitentiaires. En Parallèle, d'autres projets de loi, tels que la réforme du code de la procédure pénale, sont en cours de finalisation et seront bientôt soumis à l'adoption.

Dans le même sillage, le gouvernement poursuivra le développement du système judiciaire, à travers la modernisation progressive de l'administration judiciaire et la transformation numérique des tribunaux. Des efforts seront déployés pour améliorer les infrastructures judiciaires et perfectionner les compétences des ressources humaines, en vue de répondre aux ambitions de la réforme du secteur. Une attention particulière sera portée à la mise en

œuvre des Hautes Directives Royales relatives à la généralisation des tribunaux de la famille, à travers le Royaume, en mettant à leur disposition les moyens nécessaires pour assurer leur fonctionnement optimal.

Par ailleurs, et conformément aux Hautes Directives Royales, la réforme des Établissements et Entreprises Publics (EEP), en tant que levier de renforcement de la souveraineté nationale, constituera une priorité centrale dans le cadre du PLF 2025. Le gouvernement s'emploiera à améliorer la performance de la politique actionnaire de l'État et à renforcer le rôle de l'Agence Nationale de la Gestion Stratégique des Participations de l'État, afin de maximiser l'efficacité et la rentabilité des EEP.

Dans le cadre la régionalisation avancée, le gouvernement intensifiera ses efforts pour accélérer la modernisation de l'administration marocaine, en poursuivant l'octroi des subventions versées du budget général de l'État au profit des régions. Il accompagnera également ces dernières dans la préparation de la deuxième génération des programmes de développement régional pour la période 2022-2027. Par ailleurs, les collectivités territoriales, en particulier les petites et les moyennes, continueront de bénéficier d'un soutien en 2025, notamment par l'augmentation de leur part dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée, sous réserve que cette aide soit affectée à leurs budgets d'investissement.

Concernant le chantier de la déconcentration administrative, le gouvernement veillera au suivi de la mise en œuvre du cadre législatif et organisationnel, notamment la publication de décrets portant sur la création des représentations administratives communes et sectorielles au niveau régional, afin de renforcer la présence et l'efficacité de l'administration dans les territoires.

En outre, pour renforcer la place de la langue et de la culture amazighe dans l'identité nationale du Maroc, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la feuille de route 2022-2025. Celle-ci vise à promouvoir le caractère officiel de l'amazigh et à en généraliser l'usage dans les différentes sphères de la vie publique, en l'occurrence dans l'administration, les services, les espaces publics, l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la formation de cadres, les médias audiovisuels, ainsi que dans les domaines de la culture, de la législation et de la justice. Une enveloppe budgétaire d'environ 800 MDH a été mobilisée dans le cadre des lois de finances pour les années 2022-2024, avec pour objectif d'atteindre 1 MMDH annuellement à l'horizon 2026.

4. La préservation de la soutenabilité des finances publiques

Dans le but de poursuivre les réformes structurelles et d'assurer le financement des différents chantiers de développement engagés, sous la Conduite Eclairée de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, le gouvernement est résolu à préserver la soutenabilité des finances publiques en rétablissant les marges budgétaires et en réduisant le niveau d'endettement. Le PLF 2025 s'inscrit dans cette dynamique, visant à consolider la confiance acquise auprès des institutions financières au cours des trois dernières années, qui ont salué l'évolution positive des finances publiques au Maroc et qui ont confirmé leur confiance dans les perspectives futures de la politique économique et budgétaire du pays.

Ainsi, pour l'année 2025, le gouvernement mettra en œuvre des réformes ambitieuses, notamment la révision de la Loi Organique relative à la loi de Finances, avec l'adoption d'une règle budgétaire axée sur un objectif d'endettement à moyen terme. Cette réforme intégrera également les EEP à caractère non marchand dans le champ de la Loi Organique relative à la loi de Finances, avec l'établissement des prévisions de leurs recettes et dépenses ainsi que des recettes affectées et l'exécution de leurs budgets conformément aux mêmes principes régissant les opérations du budget général. Par ailleurs, cette réforme permettra de plafonner les recettes affectées auxdits EEP autorisées par la Loi de Finances en transférant l'excédent au budget général, dans le but de rationaliser la gestion des ressources et d'augmenter les recettes de l'État. De surcroît, le Gouvernement va poursuivre la mise en œuvre de la loi-cadre sur la réforme fiscale afin d'assurer l'équité fiscale et l'élargissement de l'assiette, sans alourdir la pression sur le tissu entrepreneurial national.

Le gouvernement s'attachera également à rationaliser les dépenses publiques d'une part, et à renforcer les ressources de l'État d'autre part, notamment à travers le développement de financements innovants, l'optimisation de la gestion du portefeuille public et la poursuite de la réforme des EEP. Parallèlement, il veillera à mettre en place des mesures destinées à stimuler les investissements publics et privés, tout en poursuivant la réforme fiscale pour instaurer un système fiscal stable, simplifié et transparent, garantissant une vision claire aux investisseurs et aux acteurs économiques.

En définitive, le gouvernement poursuivra la maîtrise de la trajectoire des finances publiques, avec l'objectif de réduire le déficit budgétaire à 4 % du PIB en 2024, 3,5 % en 2025 et 3 % en 2026, tout en maintenant le niveau d'endettement à moins de 70% du PIB d'ici 2026. La mise en œuvre de ces priorités, permettra également de soutenir une croissance économique prévue à 4,6% en 2025, contre 3,3% en 2024.

Sur cette base, la détermination de l'équilibre budgétaire 2025 prendra en compte les enjeux majeurs de la gestion des finances publiques, en préconisant une approche de maîtrise et de rationalisation des dépenses publiques, conformément aux exigences suivantes :

- ▶ **Dépenses de personnel** : Il s'agira de se limiter aux besoins strictement nécessaires en matière de créations de nouveaux postes budgétaires, afin de garantir la mise en œuvre des réformes engagées, et d'assurer des services de qualité aux citoyens. L'accent sera également mis sur l'exploitation du potentiel de redéploiement des postes budgétaires pour couvrir les déficits au niveau territorial et sectoriel ;
- ▶ **Dépenses de fonctionnement** : La gestion optimale de ces dépenses impliquera les mesures suivantes :
 - Rationaliser l'utilisation de l'eau, réduire la consommation d'électricité en encourageant l'utilisation des énergies renouvelables et optimiser les dépenses liées aux télécommunications ;
 - Ne pas accumuler les arriérés de paiement et prioriser leur apurement, notamment ceux relatifs aux dépenses liées à l'eau et à l'électricité ;

- Réduire au maximum les frais de transport, de déplacement à l'intérieur et à l'extérieur du Royaume, les frais de réception, d'hôtellerie et d'organisation de cérémonies, conférences et séminaires ainsi que les dépenses liées aux études.
- ▶ **Dépenses d'investissement** : Les orientations privilégieront les aspects suivants :
 - Prioriser la programmation des projets objets des Hautes Instructions Royales et qui s'inscrivent dans le cadre de conventions signées devant Sa Majesté le Roi, ou ceux conclus avec les institutions internationales ou les pays donateurs, tout en veillant à l'accélération des projets en cours d'exécution ;
 - Régulariser au préalable la situation juridique du foncier avant toute programmation de nouveau projet, en respectant les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'expropriation pour utilité publique ;
 - Limiter les frais d'acquisitions des véhicules, de construction et d'aménagement des locaux administratifs.

Il convient de souligner que ces orientations s'appliquent également aux Services de l'État Gérés de Manière Autonome, aux Comptes Spéciaux du Trésor et aux établissements publics. Aussi, il y a lieu de veiller à rationaliser les transferts au profit de ces budgets à travers la priorisation des dépenses de personnel et des projets liés aux priorités susmentionnées, et ce dans le cadre de l'équilibre avec les ressources propres.

III.3. Politique fiscale et douanière du PLF 2025

La politique fiscale et douanière au titre de PLF 2025 s'inscrit dans la continuité des engagements préalablement établis par l'État. Elle a pour objectif principal de garantir le financement des politiques publiques, de stimuler l'investissement en tant que moteur essentiel de la création de richesse et de favoriser le redressement économique.

Les mesures fiscales proposées dans le projet de la Loi de Finances pour l'année 2025 s'alignent sur les orientations stratégiques définies par la loi-cadre n° 69-19 portant réforme fiscale, publiée en 2021. Cette loi constitue un cadre de référence pour le développement et la modernisation du système fiscal marocain. Elle repose sur une politique fiscale claire, équitable, cohérente, efficace et transparente, visant à créer un environnement favorable à l'investissement tout en accélérant le développement économique de notre pays. Par cette réforme, l'État aspire à renforcer l'équité fiscale, à élargir l'assiette fiscale, à moderniser la gestion des impôts et à mettre en place un cadre fiscal stable et attractif pour les investisseurs.

1. Douanes et Impôts Indirects

L'année 2025 sera consacrée à la mise en œuvre de plusieurs réformes douanières majeures, notamment :

- ▶ La mise en place d'un dispositif de marquage des produits pétroliers, en collaboration avec le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement

Durable. Ce dispositif visera à répondre aux enjeux fiscaux liés aux hydrocarbures et à prévenir les fraudes dans ce secteur ;

- ▶ **Le lancement de la taxe carbone** en vue d'adapter la fiscalité et la réglementation douanière aux enjeux climatiques, en introduisant une fiscalité verte ;
- ▶ **La poursuite de la mise en place du cadre réglementaire du métier d'affineur des métaux précieux** afin de garantir la traçabilité des opérations de la chaîne de valeur des ouvrages en métaux précieux. Cet objectif se réalisera dans le cadre de l'adaptation du cadre réglementaire relatif aux pierres précieuses et la mise à niveau des métiers de la garantie des métaux précieux ;
- ▶ **La réforme du code de recouvrement des créances publiques (CRCP)**, en concertation avec la Trésorerie Générale du Royaume, cette réforme portera sur certains articles relatifs aux frais de recouvrement, afin d'améliorer l'efficacité du recouvrement des créances publiques.

2. Impôts et taxes

Quant à la réforme fiscale projetée pour l'année 2025, elle s'inscrit dans l'engagement de l'État à mettre en œuvre les mesures suivantes :

- ▶ **La réforme de l'impôt sur le revenu**, en application de l'accord conclu en avril 2024 dans le cadre du dialogue social. Le gouvernement s'est engagé à améliorer les revenus des fonctionnaires et des salariés, notamment ceux de la classe moyenne, via une révision de l'impôt sur le revenu à partir du 1^{er} janvier 2025. Cette révision sera opérée à travers le réaménagement du barème de calcul de cet impôt comme suit :
 - Le relèvement de la première tranche du barème relative au revenu net exonéré de 30.000 dirhams à 40.000 dirhams, ce qui entraînera l'exonération des revenus inférieurs à 6.000 dirhams par mois ;
 - La révision des autres tranches du barème afin de les élargir pour réduire les taux appliqués aux revenus de la classe moyenne, ce qui lui permettra de bénéficier d'une réduction de ces taux d'environ 50% du taux en vigueur ;
 - La réduction du taux marginal du barème précité de 38% à 37%.
- ▶ **Le relèvement du montant annuel de la réduction d'impôt sur le revenu au titre des charges de famille**, de 360 dirhams à 500 dirhams par personne à charge ;
- ▶ **Le renforcement des actions d'intégration du secteur informel et de la lutte contre la fraude fiscale**, où l'Etat poursuivra les actions engagées depuis 2022, visant à améliorer le cadre juridique et institutionnel mis en place, afin d'assurer l'équité fiscale et mobiliser pleinement le potentiel fiscal.

III.4. Cadrage macroéconomique sur la période 2025-2027

Depuis sa mise en œuvre en 2016, la Loi Organique n°130-13 relative à la loi de Finances a structuré le cadre juridique des finances publiques en adoptant une démarche pragmatique,

qui prend en compte les capacités de supervision des finances publiques par les administrations et ministères. Cette loi vise à améliorer l'efficacité et la transparence dans la gestion des deniers publics, tout en s'adaptant au contexte national sur les plans constitutionnel, institutionnel et administratif.

Parmi les dispositions phares de cette loi, figure la Programmation Budgétaire Triennale (PBT), institutionnalisée depuis le 1^{er} janvier 2019. Ce dispositif s'applique tant aux budgets des Ministères qu'à ceux des Etablissements et Entreprises Publics bénéficiant de recettes affectées ou de subventions de l'État. La PBT permet une programmation sur un horizon triennal glissant, actualisée annuellement en vue de l'adapter à l'évolution de la conjoncture financière, économique et sociale du pays. Cet outil vise à inscrire la gestion des finances publiques dans une perspective pluriannuelle en vue de garantir la soutenabilité budgétaire, d'accroître la responsabilisation des gestionnaires grâce à une meilleure prévisibilité et d'améliorer la transparence dans la gestion publique.

Par ailleurs, en date du 15 mars 2024⁹, tous les départements ministériels et institutions ont été appelés, par la circulaire du Chef de Gouvernement, à préparer leurs projets de PBT pour la période 2025-2027, à travers les commissions de performance et de programmation pluriannuelle. Cette circulaire fixe les orientations générales pour l'élaboration de la PBT 2025-2027 et précise la procédure à suivre pour les départements ministériels et institutions. Elle inclut également des modèles de fiches d'identification pour les projets d'investissement dans le cadre du PLF 2025, ainsi que pour le suivi trimestriel de l'exécution des projets au titre de la Loi de Finances 2024. Les propositions budgétaires ont été examinées entre le 14 avril et le 15 mai 2024.

Le cadre général de l'élaboration du Projet de Loi de Finances 2025 et la PBT 2025-2027 reflète la volonté de l'État de renforcer ses engagements envers les réformes et projets en cours, tout en maintenant un rythme soutenu de l'investissement public, axé sur la création d'emplois et la génération de valeur ajoutée. Il s'agit également de garantir la pérennité des ressources financières, en cohérence avec les objectifs de développement socio-économique.

Compte tenu de ces objectifs fixés et des progrès économiques réalisés ces dernières années, il convient de souligner l'appréciation par le Fond Monétaire International (FMI), lors des consultations au titre de l'article IV de 2024, des réalisations macro-économiques, ainsi que la résilience économique du pays face aux diverses contraintes, telles que la pénurie hydrique, la sécheresse, les répercussions du séisme d'Al-Haouz et la conjoncture extérieure difficile. De Plus, le Maroc continue de répondre aux critères de qualification pour l'accord d'accès à la ligne de crédit modulable du FMI, grâce à la robustesse de ses politiques macroéconomiques, de ses cadres institutionnelles et à son engagement envers la poursuite des réformes entamées.

Par ailleurs, et sur la base des conclusions des commissions de performance et de programmation pluriannuelle, ainsi que des hypothèses macroéconomiques pour la période allant de 2025 à 2027, la croissance économique devrait se situer à 4,6% en 2025, dépassant ainsi la cible de 4% sur le moyen terme. Conformément à l'importance d'une politique budgétaire efficace et au contrôle du niveau d'endettement, piliers essentiels

⁹ Circulaire du Chef de Gouvernement n°4/2024 en date de 15 mars 2024 portant sur la préparation des propositions relatives à la programmation budgétaire triennale pour la période 2025-2027, assorties des objectifs et des indicateurs de performance.

pour garantir la soutenabilité des finances publiques, le gouvernement s'est fixé les objectifs suivants :

- ▶ Réduction du déficit budgétaire
 - À 3,5% du PIB en 2025 ;
 - À 3% en 2026 et 2027.
- ▶ Réduction du ratio d'endettement
 - De 69,5% du PIB en 2023 ;
 - A 66,3% à fin 2027.

Ainsi, le gouvernement s'engage à poursuivre la réduction progressive du déficit budgétaire afin d'assurer un équilibre entre la pérennité de la mise en œuvre des réformes et le renforcement des marges budgétaires, tant au niveau des recettes que des dépenses. Cet engagement se traduit par les principales actions programmées, comme suit :

- ▶ L'activation de plusieurs leviers pour dégager des marges budgétaires :
 - **La mobilisation des recettes fiscales** par l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration du recouvrement et de la gestion de l'administration fiscale, à travers la poursuite de la mise en œuvre effective de la loi cadre relative à la réforme fiscale ;
 - **La mobilisation des mécanismes de financement alternatifs** afin d'alléger la pression sur les ressources financières publiques et la dette, tout en garantissant la poursuite des investissements publics dans les grands projets du Royaume. Cela inclut le développement des mécanismes de financement innovants, l'opérationnalisation du Fonds Mohamed VI pour l'Investissement, la consolidation des partenariats public-privé et la mise en œuvre de la charte d'investissement ;
 - **La révision de la stratégie de dépenses et l'ajustement de sa programmation** selon les priorités à moyen terme ;
 - **L'amélioration de l'efficacité de l'investissement public ;**
 - **La poursuite de la réforme des Etablissements et Entreprises Publics** par le suivi de leur performance et le déploiement de la nouvelle stratégie des participations de l'État ;
 - **La poursuite de la stratégie de gestion de la dette de Trésor**, tout en veillant à sa soutenabilité et en maîtrisant les risques associés.
- ▶ Le renforcement de la gouvernance de gestion des finances publiques par la réforme de la Loi Organique relative à la loi de Finances :
 - Consolidation des principes et règles financières ;
 - Introduction d'une règle budgétaire garantissant la soutenabilité de la dette à moyen terme.

• **Indicateurs macroéconomiques 2025-2027 * :**

Indicateur	2022	2023	Loi de Finances 2024		Valeurs cibles		
			Prévision	Actualisation	2025	2026	2027
Taux de croissance du PIB (en %)	1,5	3,4	3,7	3,3	4,6	4,1	4,2
Valeur ajoutée agricole (en %)	-11,3	1,4	5,9	-1,8	11,0	4,4	4,7
Valeur ajoutée non agricole (en %)	3,4	3,5	3,5	3,7	3,7	4,1	4,2

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

Les perspectives de croissance de l'économie nationale à court et à moyen terme demeurent optimistes malgré les pressions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et les incertitudes liées aux marchés des produits de base.

Après une forte croissance attendue en 2025, principalement soutenue par le rebond significatif de la valeur ajoutée agricole, la croissance devrait décélérer pour atteindre 4,1% en 2026 et 4,2% en 2027.

La consommation finale intérieure continuera de jouer un rôle prépondérant, avec une contribution à la croissance du PIB de 3,6 points en 2026 et de 3,2 points en 2025. La formation brute de capital fixe devrait maintenir une contribution stable de 0,8 point à la croissance du PIB, tant en 2025 qu'en 2026. Le commerce extérieur, pour sa part, devrait progressivement améliorer sa contribution à la croissance, passant d'une contribution négative de -0,2 point en 2026 à une contribution positive de 0,1 point en 2027.

Concernant les échanges extérieurs, le déficit du compte courant de la balance des paiements devrait s'établir à 2,1 % du PIB en 2025, à 2,4 % en 2026, puis se réduire à 2,2 % en 2027, reflétant un rééquilibrage progressif des opérations courantes avec le reste du monde.

Ces prévisions témoignent de la résilience de l'économie nationale, soutenue par une dynamique de consommation finale intérieure, des investissements continus et une amélioration progressive du commerce extérieur.

